





Le présent rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté le **15 juin 2015** au Conseil Communautaire de la CASA, et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : SYNTHÈSE

La CASA en bref	6
Les faits marquants de l'année 2014	6
Les objectifs du Grenelle de l'Environnement	7
Indicateurs techniques	8
Indicateurs financiers	11

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Territoire	13
Résultats enquête de satisfaction des usagers	14
Certification ISO 9001	15
Cartographie des processus	16
La Direction EnviNet	17
Moyens humains	18
Organigramme	19
Emploi et conditions de travail	20
Moyens matériels	22

PARTIE 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Animations et formations	24
Prévention et éco-responsabilité	26
L'accès à l'information	27
Empreinte écologique	27

SOMMAIRE

PARTIE 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

Organisation générale de la collecte	29
Les services	31
Niveaux de service	32
Indicateurs techniques	33
Collecte sélective hors verre et TLC	36
Collecte de huiles	37
Collecte des textiles linges et chaussures	38
Le verre	40
Le réseau des déchèteries	41
Encombrants	44
Organisation du traitement	45
L'unité de valorisation énergétique	47
Le centre de tri	47
La plateforme de compostage	48
Le devenir de nos déchets	49

PARTIE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

Indicateurs financiers	51
Compte administratif – résultats	51
Compte administratif – fonctionnement	52
Comptabilité analytique	54
Coût de la compétence	54
Répartition des charges	55

PARTIE 6 : PERSPECTIVES

Perspectives 2015	57
Glossaire	58



PARTIE 1 : SYNTHÈSE

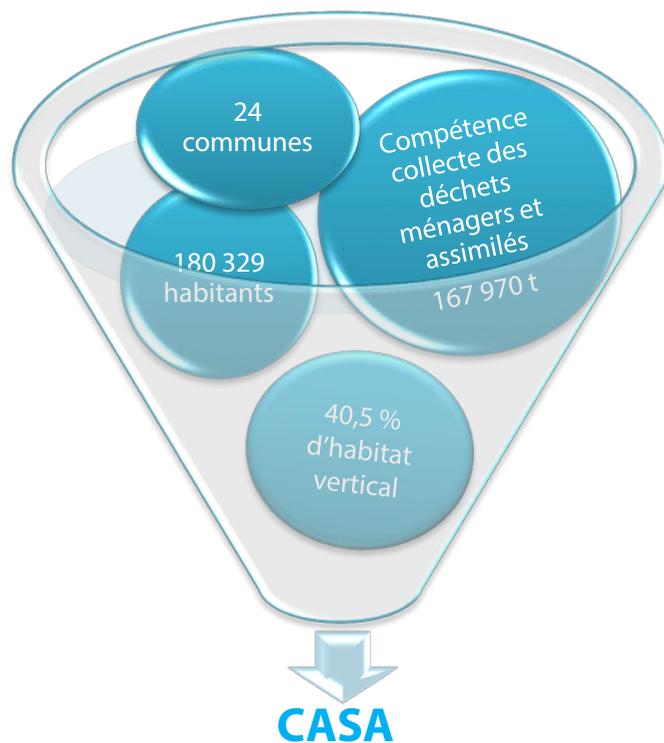
SYNTHÈSE

La CASA en bref

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de 6 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats, mobilier ...



Les faits marquants de l'année 2014

NOVEMBRE 2014

- Lancement du portail « Ecocito.com »
- Réponse à appel à projet 0 gaspillage – 0 déchet (ADEME)

SEPTEMBRE 2014

Résultats de l'enquête de satisfaction des ménages : 85% de satisfaits ou très satisfaits

MAI 2014

Communication externe (Guide des déchets, flyers, arrières de bus)

JUIN 2014

Réorganisation de la régie

JANVIER 2014

Lettre d'engagement ISO 9001

AVRIL 2014

Installation de bornes à vêtements sur 12 communes

OCTOBRE 2014

- Participation au lancement de l'expérimentation nationale sur les nouvelles méthodes de travail des ADT communication engageante
- Campagne de communication « Respectez nos agents »
- Lancement de la collecte éco-mobilier

31 DECEMBRE 2014

Certification ISO 9001 de tous les sites et de tous les services d'EnviNet (opérationnels et fonctionnels)

Les objectifs du Grenelle de l'environnement

De 2009 à 2014, la CASA avait pour objectif d'atteindre les lignes directrices édictées par le Grenelle de l'Environnement.

Objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement	Résultats atteint par la CASA
Diminuer de 15% les quantités de déchets destinées à l'enfouissement	23 324 t en 2010 à 19259 t en 2014 soit une réduction de 21%
Réduire la production d'ordures ménagères de 7% sur 5 ans	90 998 t en 2010 à 86 493 t en 2014 soit une réduction de 5%
Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les produits d'ameublement	Mise en place d'une collecte des DASRI des patients en auto-traitement, mise en œuvre d'un tri des déchets de mobilier dans les déchetteries
Moduler la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations	Mise en œuvre de filières de valorisation des déchets spécifiques (ferrailles, huiles organiques) avec perception d'une recette
Autoriser les collectivités locales à expérimenter, pendant trois ans, la mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Etude technico-économique sur la mise en œuvre d'une tarification incitative, décision de poursuivre sur la mise en œuvre d'une redevance spéciale

Indicateurs techniques

En 2014, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- ✓ La collecte des ordures ménagères : 86 493 t soit 480 kg/hab.
- ✓ La collecte sélective : 13 595 t soit 75 kg/hab.
- ✓ La collecte des déchets verts en PAP (sur 9 communes) : 4395 t soit 90 kg/hab/an
- ✓ Les bornes à vêtements : 311 t soit 2 kg/hab/an.
- ✓ Les déchetteries : 63 176 t soit 350 kg/hab.

Le tonnage global collecté en 2014 connaît une augmentation de 15 650 t soit 10,3% par rapport à l'année précédente.

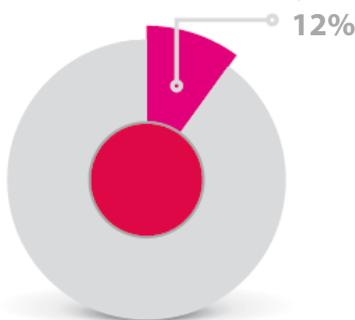
Ceci s'explique à travers plusieurs évènements :

- ✓ Une augmentation des quantités de déchets valorisables collectés
- ✓ Une très forte augmentation des déchets verts collectés ou apportés en déchetteries
- ✓ Une nouvelle collecte sélective mise en place de textiles, vêtements et chaussures (TLC)

Principaux modes de traitement

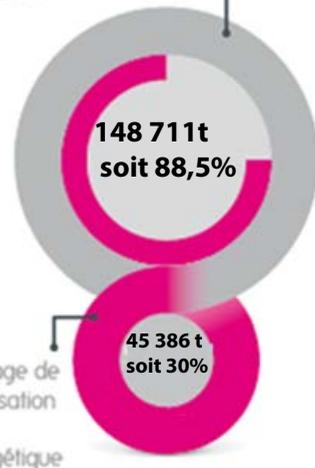


Taux de refus en 2014

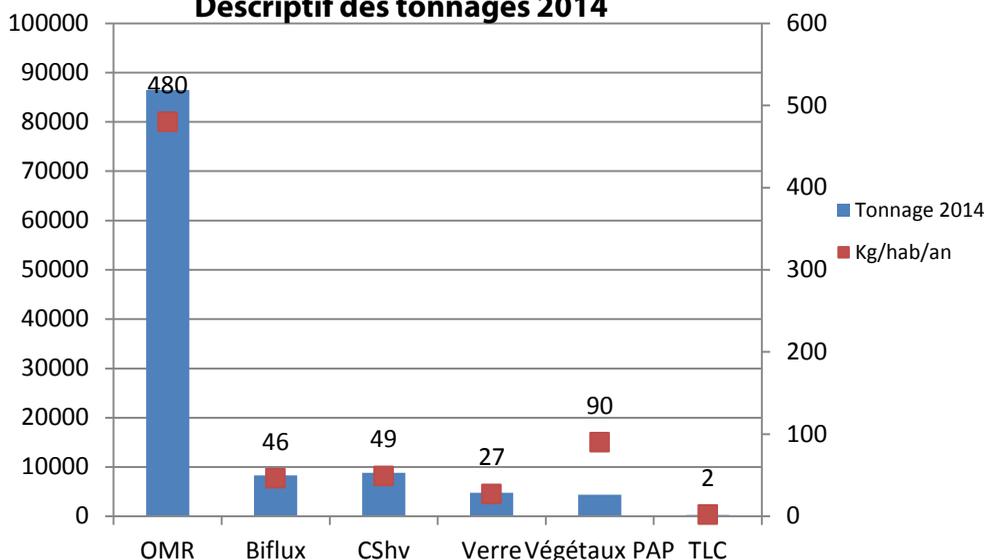


32 caractérisations en 2014

Tonnage global dirigé vers une filière de valorisation



Descriptif des tonnages 2014



Description de la constitution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA :

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 167 970 t - 931 kg/hab/an										
Déchets Occasionnels 63 487 t 352 kg/hab/an					Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilé (OMA) 104 483 t 579 kg/hab/an					
Apports en déchetteries 63 176 t 350 kg/hab/an					Textiles Linges Chaussures (mise en place en mai 2014) 311 t 2 kg/hab/an	Déchets de routine : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 86 493 t 480 kg/hab/an	Déchets verts PAP (9 communes) 4395 t 90 kg/hab/an	Déchets collectés sélectivement 13 595 t 75 kg/hab/an		
Gravats 18 573 t 103 kg/hab/an	CS encombrants (enfouis + CSR) 17 446 t 97 kg/hab/an	CS recyclable 7 087 t 39 kg/hab/an						Compostage Déchets verts 20 070 111 kg/hab/an	CS Recyclables biflux 8282 t 46 kg/hab/an	CS Recyclables secs (carton+film plastique) 520 t
		Huiles 72 t 0,4 kg/hab/an	CS Mobilier (mise en place en octobre 2014) 355 t 2 kg/hab/an	CS ferraille 1 353 t 8 kg/hab/an	CS bois 5 125 t 28 kg/hab/an	CS DEEE 182 t 1 kg/hab/an				

(Les CS Recyclables secs ne sont pas calculés en Kg/hab car ces tonnages ne concernent que les professionnels).

Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA de l'année 2014 aux différentes échelles nationales :

Matières	CASA	Valeur départementale	Valeur régionale	Valeur nationale
Déchets ménagers et assimilés	931	746	709	570
CS recyclables biflux	46	42	35	49
Verre	27	22	20	29

Source ADEME/SINOE 2013 avec déblais et gravats

Quelques chiffres concernant les déchèteries :



Depuis fin 2013, les usagers particuliers ne badgent que pour les déchets verts et les gravats ce qui diminue le nombre de passage comptabilisés

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

COLLECTE

TRAITEMENT

Ordures ménagères
86 493 t

Recyclables biflux
8 282 t

Recyclables carton+film
plastiques 520 t

Verre
4 793 t

Textile Linges
Chaussures 311 t

Déchets verts
24 465 t

DEEE
182 t

Bois
5 125 t

Ferraille
1 353 t

Mobilier
355 t

Huiles
72 t

Encombrants
17 446 t

Gravats
18 573 t

COMPOSTAGE
24 465 t

VALORISATION MATIERE - RECYCLAGE
20 921 t

VALORISATION ENERGETIQUE
103 325 t

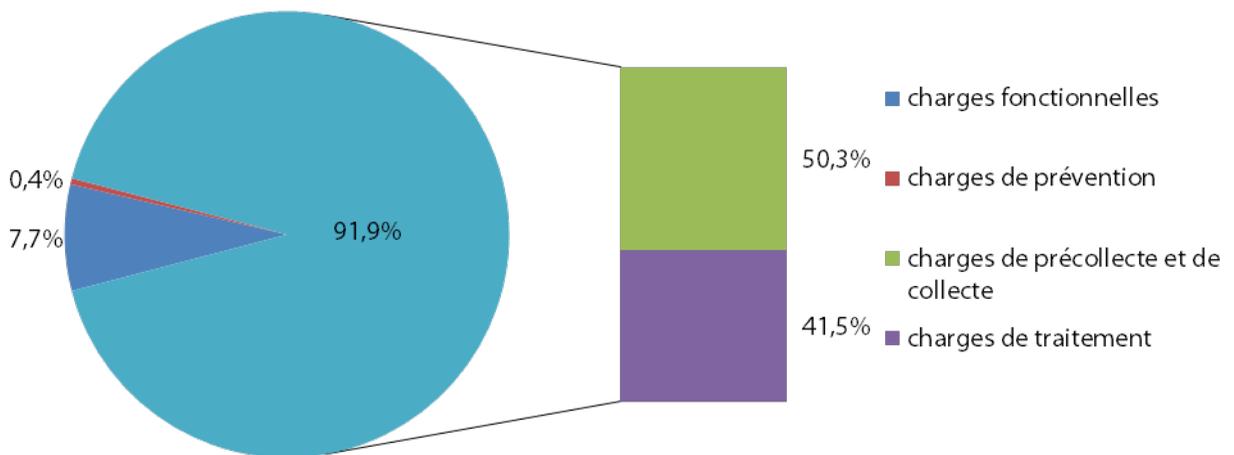
16 760 t
686 t

CENTRE DE
STOCKAGE
19 259 t

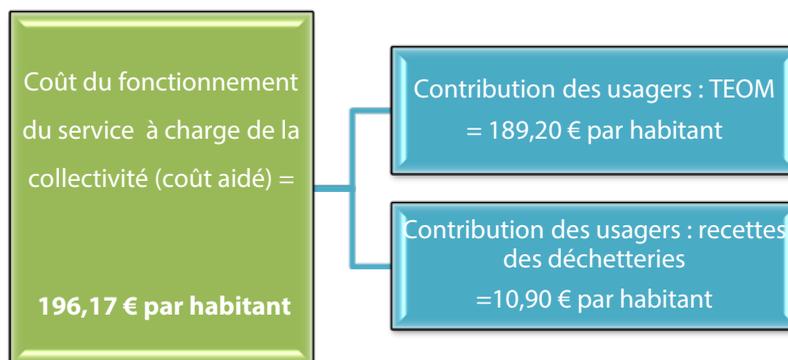
Indicateurs financiers



Répartition des charges 2014



Matrice des coûts – Coût complets





PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, ROQUESTERON-GRASSE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de 180 329 habitants (données INSEE 2013) et le taux d'habitat vertical est de 40,5%.

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :



Le haut pays : représenté par des villages peu urbanisés.

Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

Le secteur technopôle : représenté par Sophia Antipolis et ses multiples entreprises.

La bande littorale : représentée par une urbanisation dense « type Côte d'Azur ».

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par la prestation de services.

Son territoire est donc très vaste et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public. En effet les 24 communes représentent 48 970 hectares.

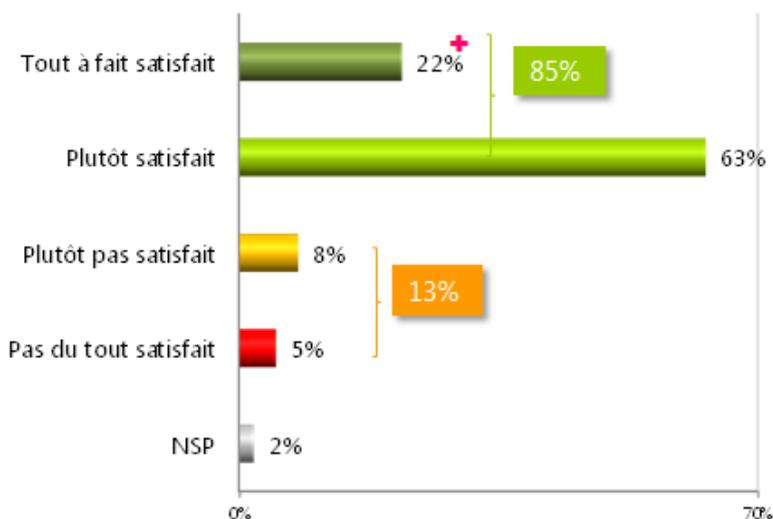
Résultats enquête de satisfaction des usagers

Lors du troisième trimestre 2014, la Direction EnviNet a sondé ses usagers par le biais d'une enquête de satisfaction téléphonique. Cette enquête a été basée sur un échantillonnage aléatoire représentatif du territoire de la CASA.

Satisfaction globale relative à la collecte et au tri des déchets sur la collectivité

2014

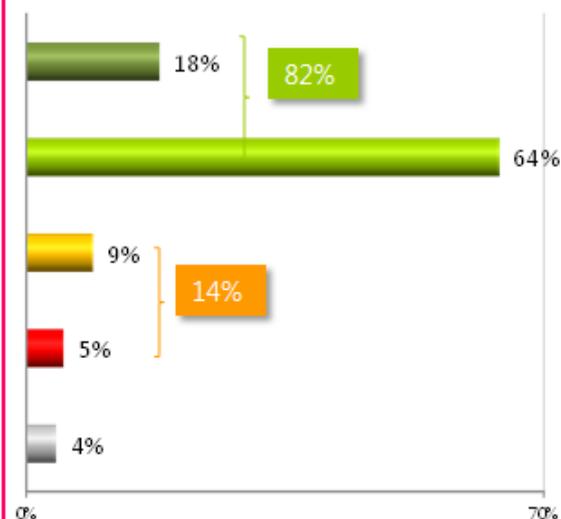
Base totale : 500



A noter : le score des satisfaits hors NSP est de 86%

2012

Base totale : 930



A noter : le score des satisfaits hors NSP était de 84%

Près de neuf ménages sur dix se déclarent satisfaits ou très satisfaits de la collectivité en matière de gestion des déchets, un score qui reste stable par rapport à 2012, avec une légère augmentation du taux des « très satisfaits ». Cette question a été posée au début du questionnaire (pour des raisons de comparaison avec l'enquête de 2012), et donne des résultats révélateurs de l'opinion spontanée des usagers.

Certification ISO 9001 : Management par la Qualité

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction EnviNet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

La Direction souhaitait fédérer la totalité des agents autour d'un projet commun où tout le monde aurait un rôle à jouer.

Le projet a été initié en septembre 2013, avec pour objectif une certification avant la fin de l'année 2014.

Les cinq axes de la politique qualité d'EnviNet traduisent les objectifs :

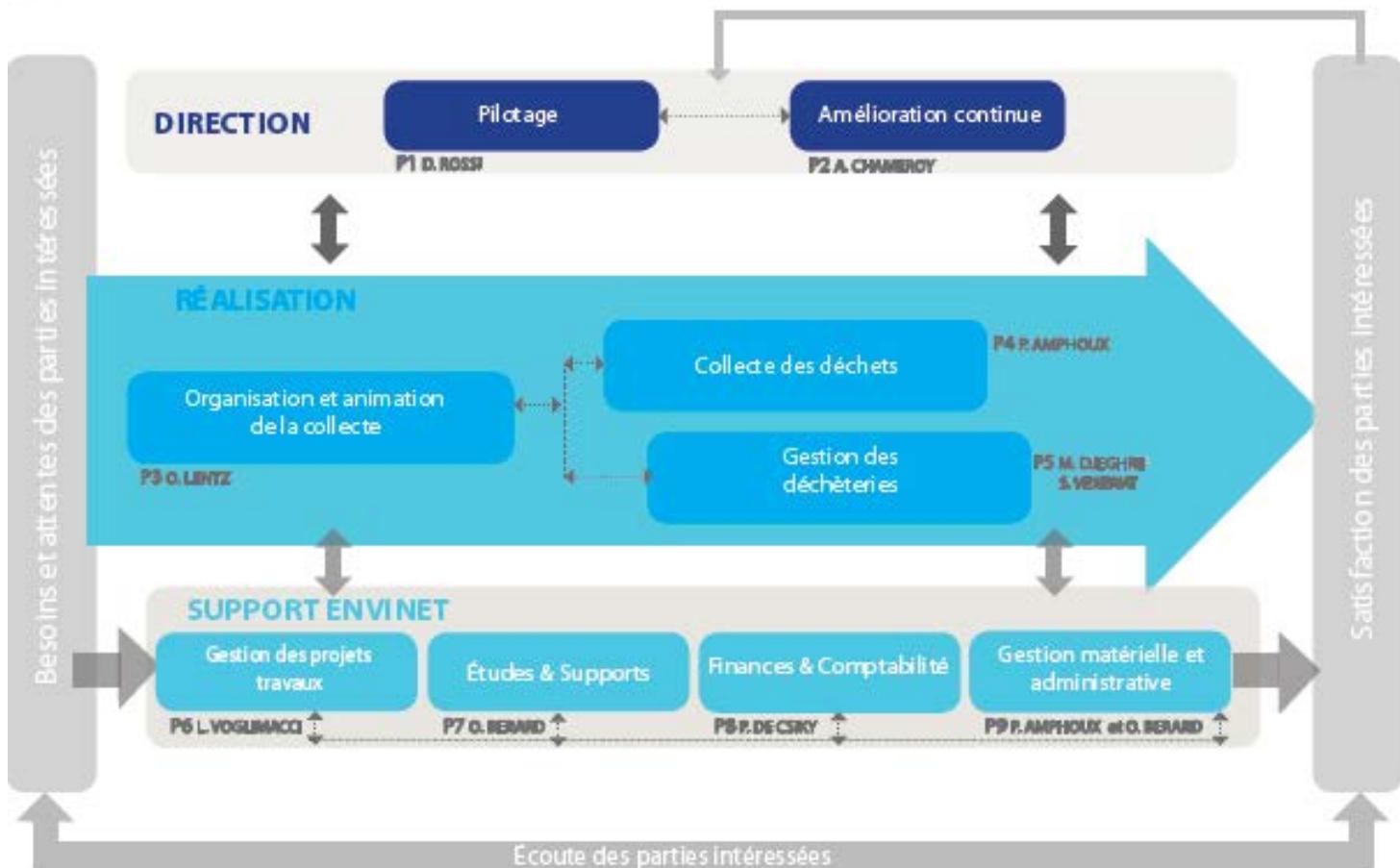


Quelques actions phares :

- Mise en place de gestion documentaire
- Création de nouveaux outils de travail : suivi de relation usagers
- Formalisation de procédures
- Amélioration de la traçabilité des actions
- Révision des fiches de poste

Cartographie des processus

L'organisation de la Direction a été décrite permettant de formaliser, clarifier et déterminer des suivis et des objectifs par processus.



Six jours d'audits internes ont été réalisés du 30 septembre au 1^{er} décembre 2014 par six auditeurs internes formés et deux auditeurs consultants. Ils ont permis de déterminer des axes d'améliorations conduisant à la formalisation d'un plan d'actions.

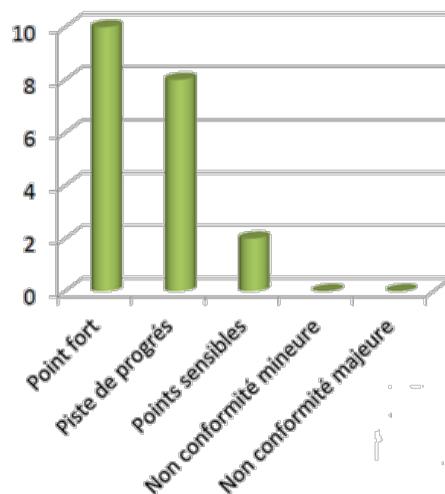
Dans un deuxième temps, du **15 au 18 décembre 2014** trois jours et demi d'audit ont été menés par AFNOR certification, retenu après consultation.

Résultats de l'audit de certification :

« Bonne prise en compte des exigences du référentiel.
 Les dispositions planifiées sont structurées et respectées avec rigueur.
 La démarche qualité est un projet fédérateur porté par la Direction et tous les agents avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme.
 Dès l'audit initial le système qualité a atteint un bon niveau de performance. » - L'auditrice AFNOR

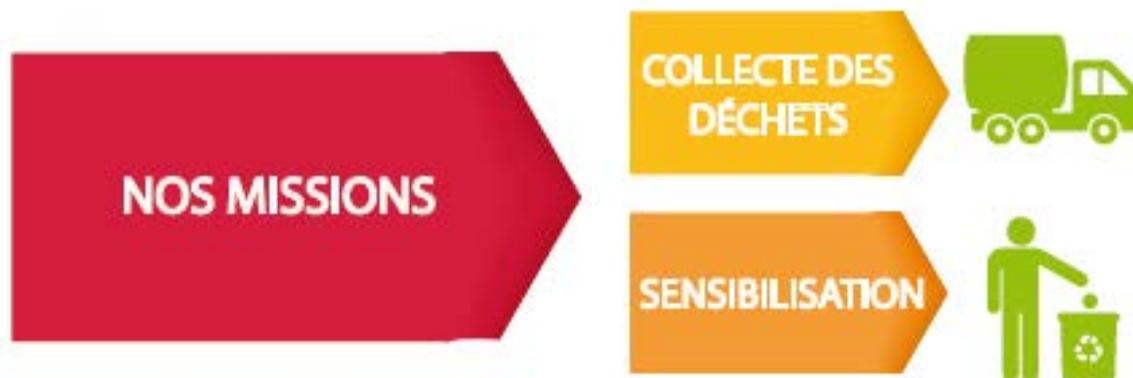
Obtention de la certification ISO 9001 pour l'intégralité des sites et des services de la Direction EnviNet.

Audit de certification ISO 9001



La Direction EnviNet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.



Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de deux centres techniques accueillant les véhicules et agents de la régie, d'un réseau de 6 déchetteries qui permet aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles. De plus, un dépôt logistique permet le stockage des bacs de collecte.

La Direction EnviNet est en charge de la gestion des déchets à travers plusieurs entités : la gestion de la régie, les prestataires, les déchetteries et la comptabilité.

Moyens humains

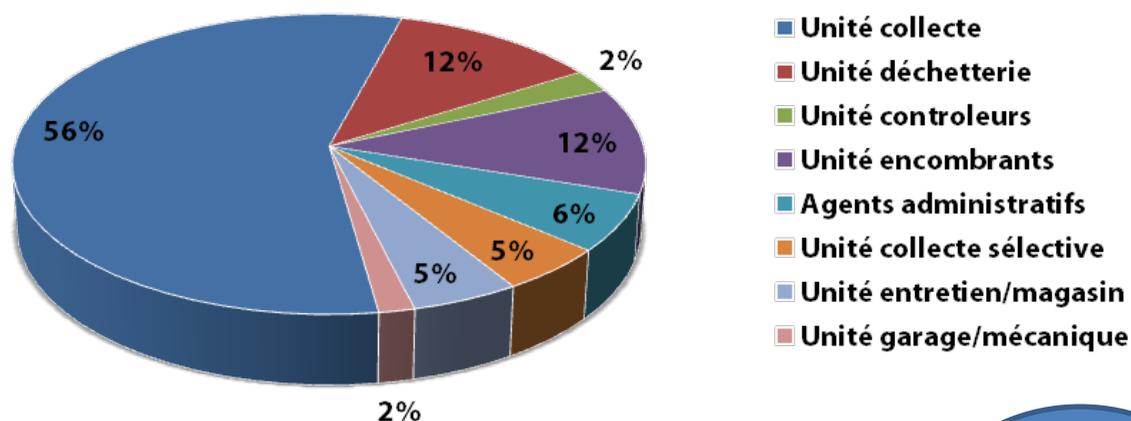
L'organisation opérationnelle intègre plusieurs métiers au sein de la Direction EnviNet :

- ✓ Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets.
- ✓ Les coordinateurs de collecte, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- ✓ Les ambassadeurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri.



Les supports techniques et administratifs sont également présents au sein de la Direction EnviNet.

Répartition du personnel



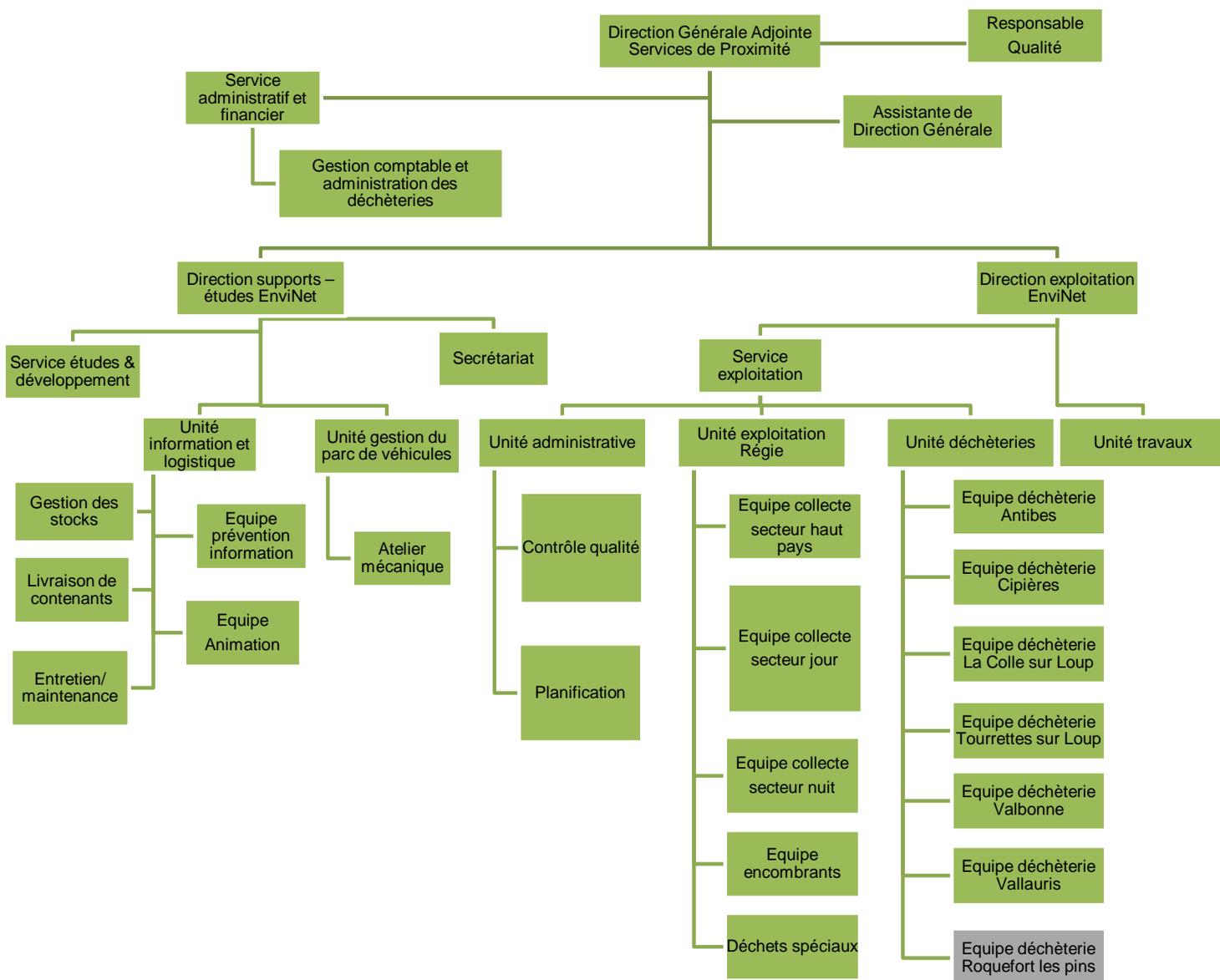
Répartition des contrats



206 agents
titulaires
29 agents
contractuels
8 stagiaires

EnviNet, intégrant le volet social dans sa gestion, a accueillie en 2014, 6 personnes soumises aux Travaux d'Intérêt Général dans son service de collecte.

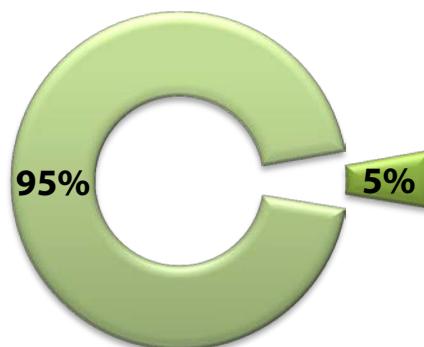
Organigramme de la Direction EnviNet



Ratio Hommes/Femmes

Ratio Homme Femme

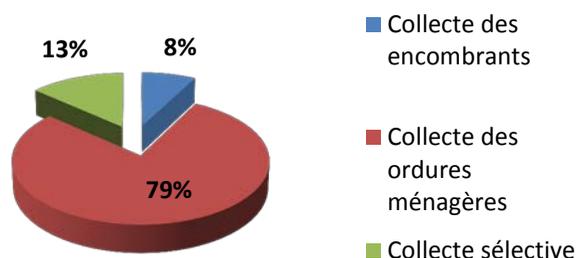
La féminisation du métier est un enjeu national. La CASA possède désormais 5% de femmes au sein la Direction EnviNet réparties au sein des Directions exploitation et supports-études.



- femmes
- hommes

Emploi et conditions de travail

Répartition des accidents de la DEN par type de collecte



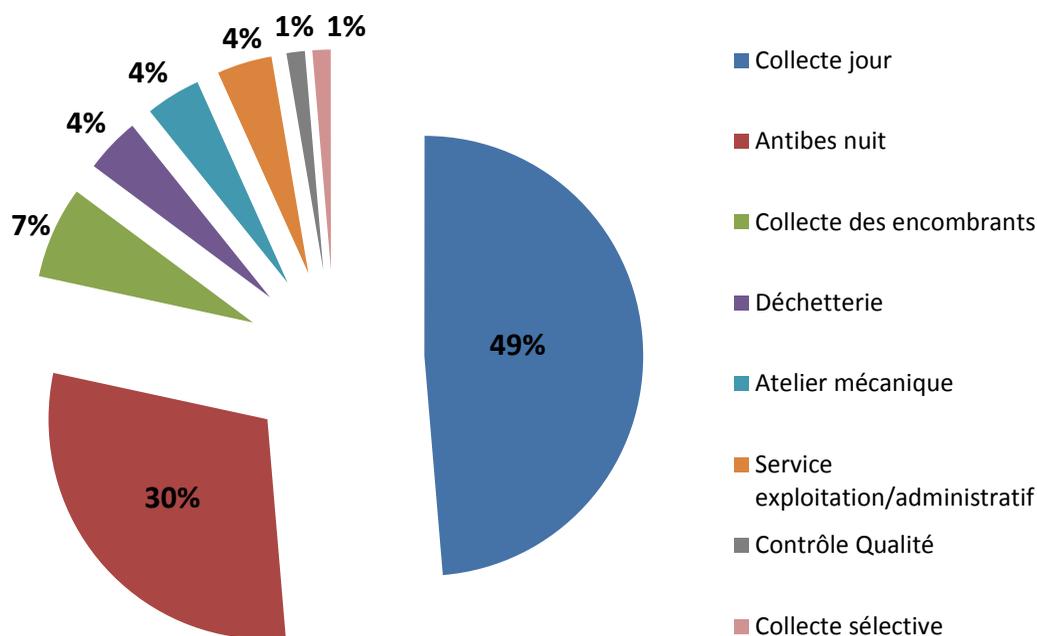
Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent plus de 90% du total des accidents liés à l'activité de collecte. C'est donc l'activité la plus accidentogène mais aussi la plus importante en termes d'effectifs.

Les statistiques présentées ci-contre prennent en compte le nombre de jours d'arrêt générés en 2014.

Au cours de l'année 2014, de nombreuses actions de prévention ont été mises en œuvre au sein de la Direction EnviNet pour améliorer les conditions de travail des agents et limiter les risques d'accidents de service. Ceci passe naturellement par l'évaluation des risques.

Il s'agit de tenir à jour les informations concernant les tâches et activités des personnels, leurs conditions de réalisation et les risques associés pour mettre en œuvre de façon ciblée les mesures de prévention adéquates.

Répartition des accidents du travail par unité de la direction EnviNet





En 2014, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés comme :

- ✓ Formation à la sécurité incendie
- ✓ Formation sur les risques psychosociaux
- ✓ Visite de sites par un référent sécurité
- ✓ Information estivale sur la réactivation du plan canicule
- ✓ Mise à jour du document d'accident du travail
- ✓ Suppression des marches arrières
- ✓ Limitation de la collecte bilatérale
- ✓ Doublement des effectifs par du travail en binôme pour les petites bennes
- ✓ Formalisation de conventions tripartites dans le domaine privé imposant les conditions de sécurité routière.

Dans le cadre de la mise à jour du document unique, un plan d'action a été mis en place par la Direction. Une autre des actions phares est la mise en place du quart d'heure sécurité. De plus, une implication de la ligne managériale dans les démarches de prévention est avérée et concerne par exemple le suivi des accidents de service, leur analyse et la mise en œuvre de mesures correctives.

En 2014, une des nouveautés principale concernant la régie fut la réorganisation des circuits de collecte. Cette réorganisation a tenu compte de la réglementation R437 (suppression des marches arrières, des collectes bilatérales dangereuses, du travail isolé, etc.)

Moyens matériels

En 2014, la collecte des déchets est assurée au moyen de 102 véhicules dont 71 appartiennent à la CASA et 34 aux prestataires privés. Parmi ces véhicules :

- ✓ 3 BOM 20 m³
- ✓ 39 BOM 12 à 14 m³
- ✓ 27 BOM et mini bennes 5 à 9 m³
- ✓ 22 camions plateaux
- ✓ 6 camions grue 15 à 20m³
- ✓ 4 utilitaires 2 m³
- ✓ 1 micro bennes électriques



Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont à leur disposition 8 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations.

Les contremaitres, les contrôleurs qualité ainsi que l'encadrement d'Envinet dispose de 23 véhicules pour l'exercice de leurs missions.

En 2014, le service de collecte a maintenu et maîtrisé sa consommation de carburant.

Plusieurs événements le justifient :

Tout d'abord, une station de gasoil a été mise en place pour une mutualisation avec les autres services de la CASA. De par son emplacement, limitation des trajets stations et donc de la consommation. Au niveau économique, la mise en place de cette structure a permis de réduire le coût du carburant de 10%.

De plus, 10 véhicules sur 32 sont équipés de pompe à débit variable. C'est un système de pompe hydraulique à débit variable selon le type d'utilisation couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%.

Avantage écologique : réduit les nuisances sonores et l'émission de carbone.

Les nouveaux achats de véhicules type poids lourds sont à la norme Euro 6.

Les utilitaires de moins de 3,5 t sont passés sur le système FAP (filtre à particule).

Enfin, 100% des chauffeurs possèdent une formation à l'éco-conduite réalisée en interne afin de sensibiliser les agents à adopter une conduite dite « rationnelle ».

Un suivi régulier depuis un logiciel spécifique améliore la conduite des chauffeurs.



En 2015, deux bennes CIN ENERGIE équipées d'un système de récupération de l'énergie cinétique développée durant les freinages, grâce à une pompe hydraulique à cylindrée variable, vont être ajoutées au parc automobile. Cette énergie est alors stockée dans un accumulateur puis restituée à la demande à l'ensemble du circuit hydraulique de la benne et du basculeur. De plus, les bennes sont équipées d'un système STOP-START and GO pour optimiser la consommation d'énergie.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 30%.

Avantage écologique : réduit les nuisances sonores et l'émission de carbone



PARTIE 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Animations et formations

Afin de relayer au mieux les informations relatives à la gestion des déchets à l'ensemble de la population, les ambassadeurs du tri de la DEN œuvrent sur plusieurs axes :



La relation directe à l'utilisateur est assurée d'une part par la **dynamisation de l'animation** (en milieu scolaire, à l'occasion de diverses opérations de sensibilisation et lors de formations spécifiques) et d'autre part par **l'accès à l'information**.

Les animations en milieu scolaire assurées par l'équipe des ambassadeurs du tri, ont pour objectif d'**informer et de sensibiliser les élèves qui constituent un relais souvent efficace vers leur famille**.

Les ambassadeurs du tri apportent un soutien et un savoir à l'enseignant, dans le cadre de son projet de classe, ainsi que des outils ludiques et pédagogiques adaptés aux enfants.

Depuis 2011, une convention a été conclue entre la CASA et l'Education Nationale afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet de sensibilisation au tri des déchets et autres thématiques liées à l'environnement.

Pour l'année scolaire 2014/2015, 132 classes primaires et 2 classes de collège du territoire CASA ont été sensibilisées à l'environnement et à la gestion des déchets, soit plus de 3200 enfants, par le biais de plusieurs projets comme le projet vidéo guide des déchets, consommation responsable, approche de la gestion des déchets, le compostage à l'école, recyclage du verre ou encore les macros déchets avec le nettoyage des plages.

Des sensibilisations durant la pause méridienne ont été effectuées et ont permis à une dizaine de classes d'être sensibilisées au compostage et au recyclage. Des visites du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique ainsi que de la verrerie de Biot sont aussi organisées. Ainsi, **près de 600 personnes ont pu bénéficier de ces visites**.





Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation est de plus en plus sollicitée afin d'intervenir au sein des centres de loisirs enfants et adolescents.

En 2014, ont été sensibilisés de manière ludique (poubelle magique, jeu du tri chronométré, réalisation de papier recyclé, jeux de sociétés, compostage et consommation, etc.) 625 enfants.

Afin d'être au plus près des usagers, la sensibilisation en porte-à-porte permet de délivrer l'information, expliquer les consignes de tri et répondre en direct aux usagers, concernant toutes les questions concernant le tri, le recyclage, la réduction, et la gestion des déchets en général.



En 2014, plusieurs conférences ont été animées pour des publics divers et variés.

En effet, la sensibilisation à l'environnement doit être destinée à toute personne intéressée. C'est ainsi qu'ont été sensibilisés un centre long séjour, le centre de formation continue ADRAFOM, des entreprises ainsi que des jeunes en réinsertion.

Au total, 200 personnes ont pu bénéficier d'une meilleure connaissance sur les déchets et le tri.



Lors de diverses manifestations sportives, environnementales et lors d'éco-festivals, l'équipe des ambassadeurs est présente à travers des stands d'information, de sensibilisation et d'animation, et de la mise en place de dispositifs pour la collecte sélective.

En 2014, les ambassadeurs du tri ont pu participer notamment au Jazz à Juan, aux Nuits Carrées, ou encore au festival Rock'it à Juan-les-pins. L'équipe est également présente sur les manifestations sportives comme le triathlon à Antibes, le marathon Nice-Cannes ou encore l'Iron Man de Nice. Une présence sur tout type d'évènements permet de sensibiliser les petits comme les grands.



Prévention et éco-responsabilité

Des actions volontaristes sont menées par la collectivité afin de diminuer les refus, d'optimiser la collecte, le transport et le traitement des déchets. En effet, la sensibilisation continue des habitants par les ambassadeurs du tri permet, par le biais de la communication de proximité, une meilleure compréhension des consignes de tri et une réduction des refus de collecte.

Le compostage domestique

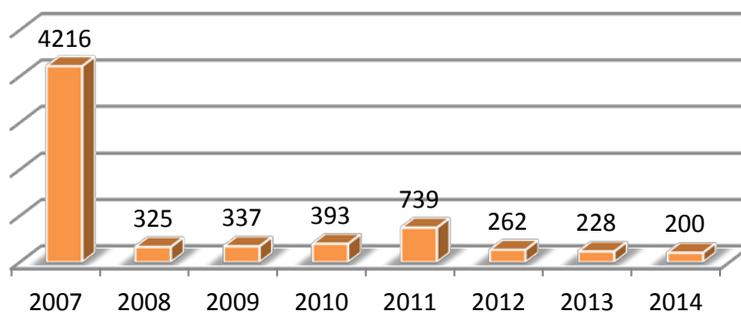
30% des déchets ménagers sont compostables !



Sur la base de ce constat, la CASA encourage et accompagne les projets de compostage individuel et collectif sur son territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2014, de nombreux projets de développement du compostage domestique ont été menés. Les projets s'articulent autour de plusieurs phases :

- ✓ La sensibilisation et la formation des habitants à la pratique du compostage,
- ✓ La mise à disposition de documentation (fiches et guides du compostage),
- ✓ La mise à disposition de composteurs à tarifs préférentiels.

Nombre de composteurs livrés



Soit 6 700 composteurs individuels distribués en 8 ans sur un territoire avec un taux d'habitat collectif élevé et des centre-ville très denses

Estimation :

D'après l'ADEME, un habitant crée 40 kg de biodéchets par an, soit une moyenne de 100 kg par foyer par an et donc par composteur :

$100 \text{ kg} \times 6700 \text{ composteurs} = 670\text{T}/\text{an}$ de biodéchets détournés.

L'accès à l'information

De nombreux supports d'information ont été diffusés tout au long de l'année 2014 dont notamment :

- ✓ Habillage des camions de collecte : covering des cabines et mise en place de cadres-clics sur les flancs des bennes,
- ✓ Affiches pour locaux à poubelle mis à disposition des habitants et des bailleurs,
- ✓ Fiches pratiques sur le tri, la collecte du verre et les déchèteries diffusées par les ambassadeurs du tri et mises à disposition dans les lieux publics.

Empreinte écologique

Après le bilan carbone réalisé en 2008, le service de collecte a effectué une empreinte écologique dans le périmètre de la régie. L'objectif est d'avoir une connaissance à jour des postes de consommation les plus élevés et de mettre en place des leviers d'optimisation. Ceci s'inscrit dans le projet de réorganisation de la régie qui permettra une meilleure organisation des circuits de collecte, une meilleure optimisation pour un coût maîtrisé et un impact environnemental réduit.

ZOOM : L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Dans le cadre d'une prévention des déchets, pourquoi ne pas composter ses déchets ?

Afin de poursuivre la réduction des déchets à la source, la CASA a décidé de développer le compostage individuel des déchets fermentescibles (composés de restes de repas et de déchets de jardin). Cette opération se traduit par la mise à disposition de composteurs. Rendez-vous sur le site www.envinet.fr rubrique « compostage ».



PARTIE 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

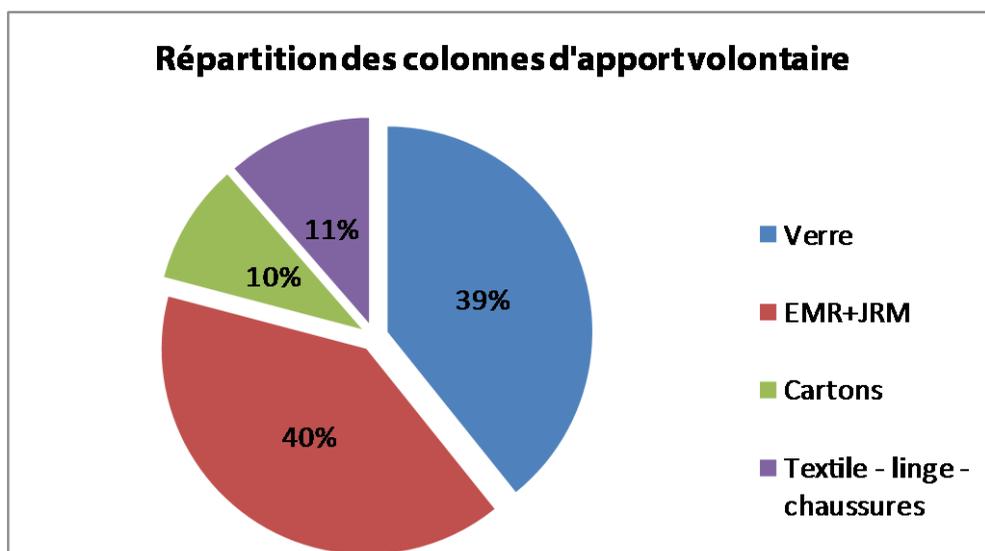
INDICATEURS TECHNIQUES

Organisation générale de la collecte

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 4 flux : verre, emballages/papiers et cartons. Depuis mai 2014 la CASA a confié à NTA (Next Textile Association) la collecte des textiles, linge et chaussures.

En 2014, le dispositif des PAV communautaires était de 755 PAV, relevés par nos prestataires et réparti comme suit :

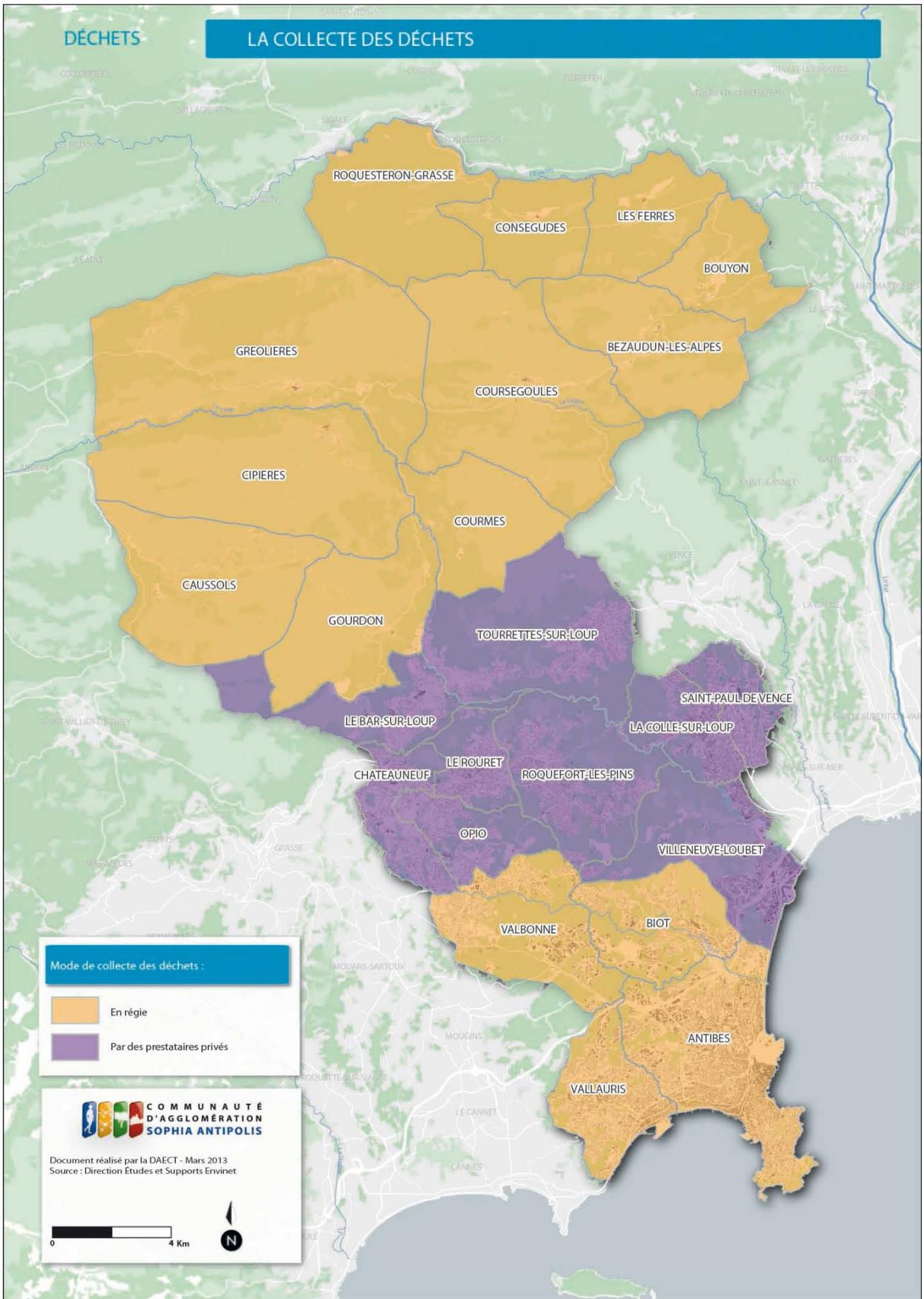
Apport volontaire	Nombre de PAV	Nombre de colonnes	Densité
Verre	309	364	1 colonne pour 495 habitants
EMR+JRM	293	370	1 colonne pour 487 habitants
Cartons	56	88	1 colonne pour 2049 habitants
Textile - linge - chaussures	97	106	1 colonne pour 1701 habitants



La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective. Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 22 500 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 750 litres. Depuis 2011, les collectes des emballages ménagers et des journaux/papiers/magazines ont été fusionnées créant ainsi une collecte en bi-flux sur toutes les communes. Le principe consiste à collecter en porte à porte les flux EMR et Papier-Journaux ensemble. Le verre est toujours collecté via des colonnes d'apports volontaires ou en porte à porte dans certaines communes.



LA COLLECTE DES DÉCHETS



Les services

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestation de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont collectées en régie. Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- Le flux
- La situation géographique
- Les spécificités des quartiers

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur www.envinet.fr

De plus, certains services spécifiques sont proposés, comme la collecte des huiles de fritures des restaurateurs, des collectes à des horaires précis pour les lieux de production importante ou la collecte du verre des restaurateurs du Vieil Antibes.

Les niveaux de service sont également adaptés à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient les fréquences de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surcroît d'activité des professionnels et l'augmentation de la quantité de déchets présentés par les touristes.

Niveaux de service

Commune	COLLECTE EN PAP					COLLECTE EN PAV			
	OM	CS	Verre	Encombrants	Végétaux	Cartons	CS (Biflux)	Verre	TLC
Antibes	C4 à C7	C1	3x/ semaine Vieil Antibes						
Le Bar-sur-Loup	C3 à C6	C1							
Bezaudun-les-Alpes	C2	C0,5							
Biot	C2 à C7	C1							
Bouyon	C2	C0,5							
Caussols	C2	C0,5 à C1	C0,25						
Cipières	C2	C0,5 à C1							
Châteauneuf de Grasse	C3 à C6	C1							
La Colle-sur-Loup	C3 à C6	C1	C0,5						
Conségudes	C2	C0,5							
Courmes	C2	C0,5 à C1	C0,25						
Coursegoules	C2	C0,5							
Les Ferres	C2	C0,5							
Gourdon	C2 à C5	C0,5 à C1	C0,25						
Gréolières	C2 à C3	C0,5							
Opio	C3 à C6	C1	C0,5		*				
Roquefort-les-Pins	C2 à C3	C1	C0,5		*				
Roquesteron-Grasse	C2	C0,5							
Le Rouret	C2 à C3	C1							
Saint-Paul de Vence	C3 à C7	C1	C0,5						
Tourrettes-sur-Loup	C3 à C6	C1							
Valbonne	C4 à C7	C1							
Vallauris / Golfe Juan	C4 à C7	C1							
Villeneuve-Loubet	C3 à C7	C1							
ZI Sophia Antipolis	C3 à C7	C2							

* C1 du 15/03 au 15/11 et C05 du 16/11 au 14/03

	Régie
	Véolia Propreté
	Sita Sud
	Régie et collecte complémentaire SITA
	pas de collecte

Indicateurs techniques

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. Voici un comparatif entre 2013 et 2014 des collectes des déchets ménagers et assimilés :

Flux	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Ecart 2013/2014 tonnes	Ecart 2013/2014 %
OMR	86 929	86 493	-436	-0,5%
CS + DV en PàP	12 712	17 990	5 278	41,5%
DECHETTERIES	52 679	63 176	10 497	19,9%
TLC	*	311	311	*
TOTAL	152 320	167 970	15 650	10,3%

En 2014, une baisse des OMR de 436 tonnes est enregistrée, ce tonnage est depuis 2010 en diminution constante. Ceci peut être justifié par les efforts de prévention, par le changement du mode de consommation et par l'amélioration des emballages par les industries agro-alimentaire (moins de matériaux et plus légers).

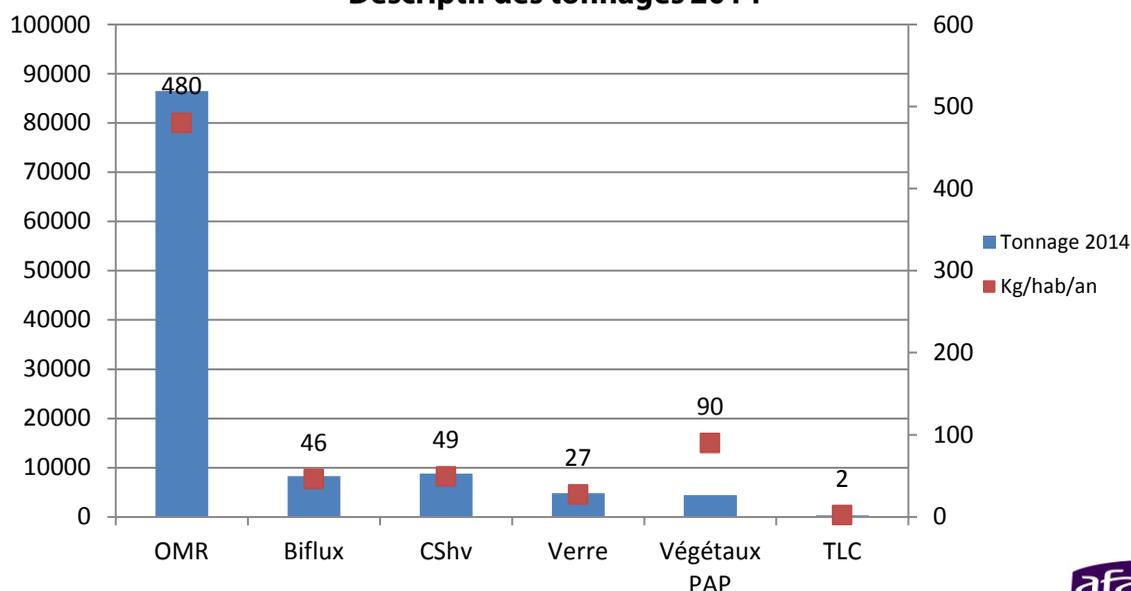
De plus, cette baisse explique en partie l'augmentation de la collecte sélective de 5 278 tonnes. Cette hausse des CS est positive reflétant ainsi un changement des citoyens vis-à-vis du tri. De même, de plus en plus d'habitants ont recours aux collectes sélectives des végétaux dans le secteur du moyen pays, certainement en lien avec l'arrêté préfectoral d'interdiction de brûlage.

Les déchetteries quant à elles connaissent également une augmentation des tonnages, en effet, leur fréquentation ne cesse d'augmenter.

Enfin, la nouvelle collecte des TLC fait elle aussi augmenter le tonnage global de cette année 2014.

Au total, le tonnage global connaît une augmentation de 15 650 t soit 10,3% par rapport à l'année précédente.

Descriptif des tonnages 2014



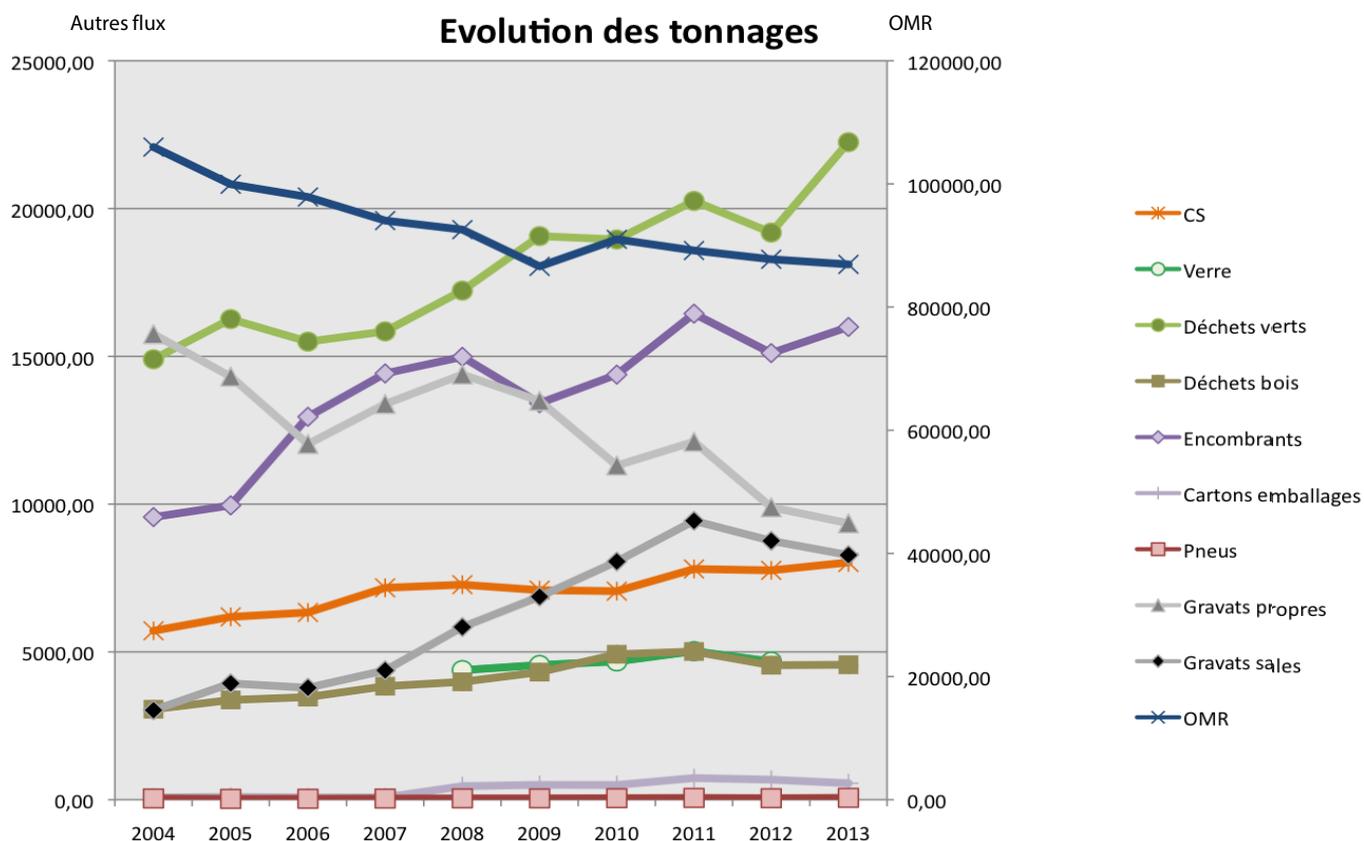
ZOOM

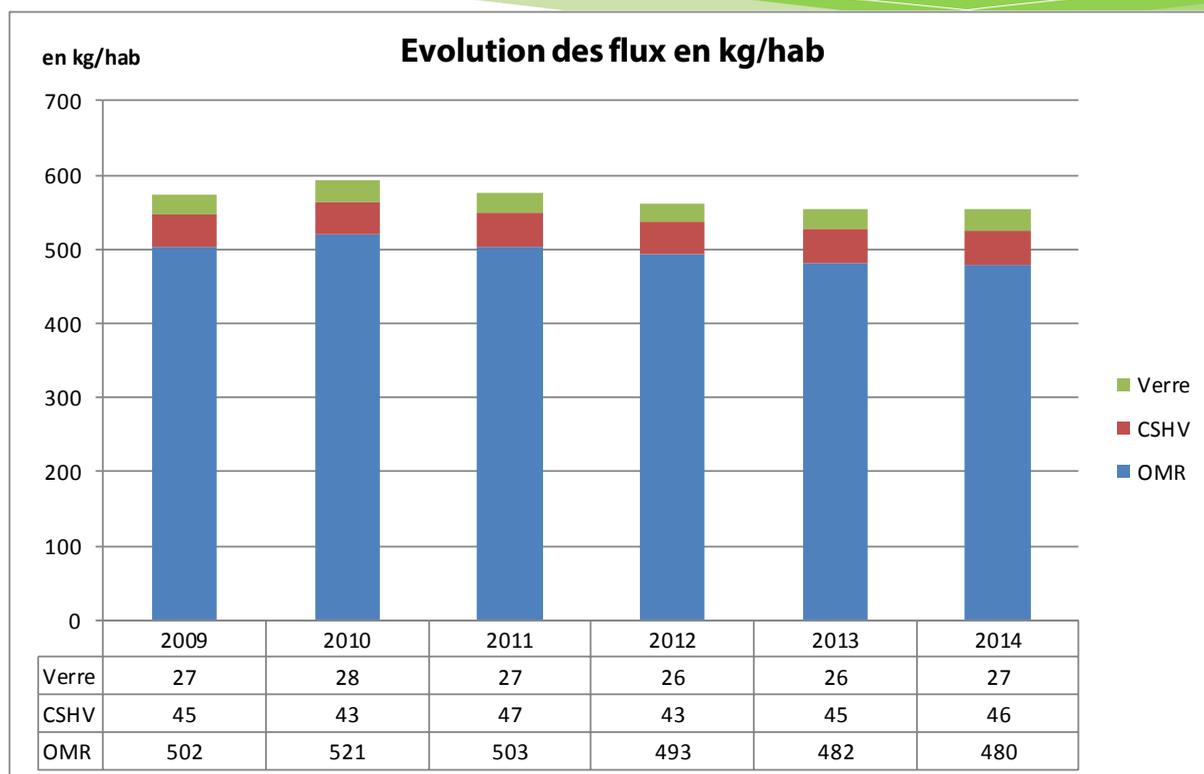
EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PLASTIQUE

Des études ont été engagées sur l'opportunité d'une extension des consignes de tri des emballages plastiques contenus dans les ordures ménagères. Dès lors, plusieurs collectivités ont été choisies comme « site pilote » pour permettre de mettre en exergue des enseignements permettant de fiabiliser les références techniques, économiques, environnementales et comportementales mises en évidence dans les études précédentes.

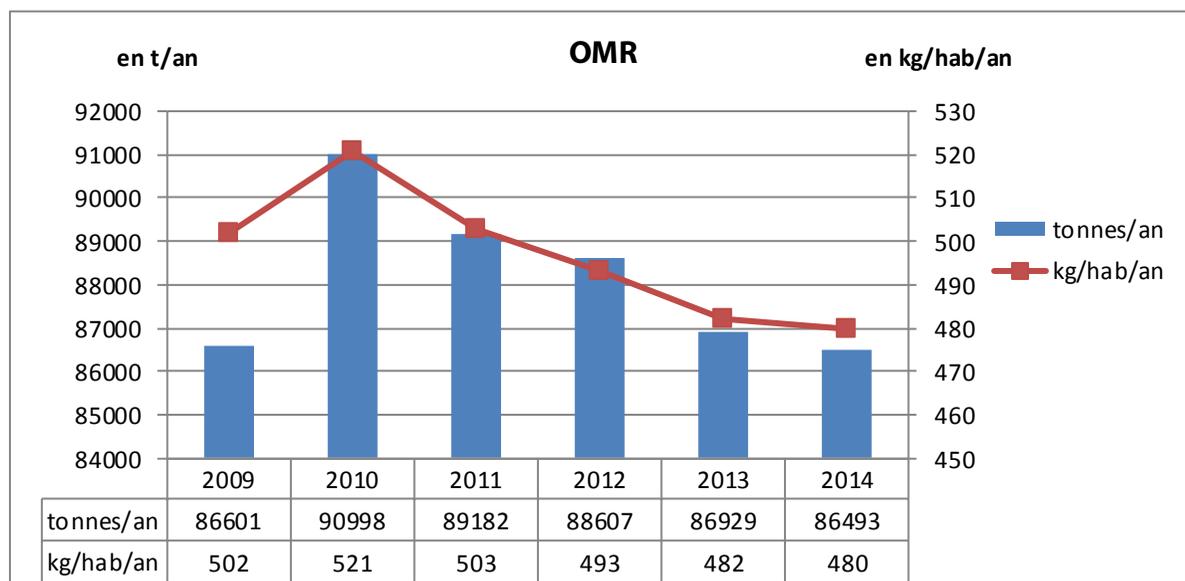
La CASA, par le biais d'UNIVALOM, participe à cette expérimentation depuis juin 2012. A ce stade, plusieurs enseignements :

- Une hausse du volume des emballages est relevée
- Une étude sociologique menée par Eco-Emballages a révélé que certains emballages ne sont pas triés par manque de salubrité.
- Une problématique de tri des différentes résines de plastiques dans les centres de tri.





En 2014, une baisse globale des ordures ménagères est avérée. Tout d'abord, nous constatons une poursuite de la tendance baissière sur les OMR depuis 2010, ensuite une reprise sur la Collecte Sélective hors Verre due aux efforts de communication réalisés, enfin, nous relevons une hausse globale des déchets apportés en déchetterie due à une reprise de l'activité des professionnels, et des apports des usagers.



Sur le flux des OMR, on constate une baisse globale du tonnage de 4,9% depuis 2010.

Comparativement à 2013, une faible diminution de 0,41% est constatée en 2014.

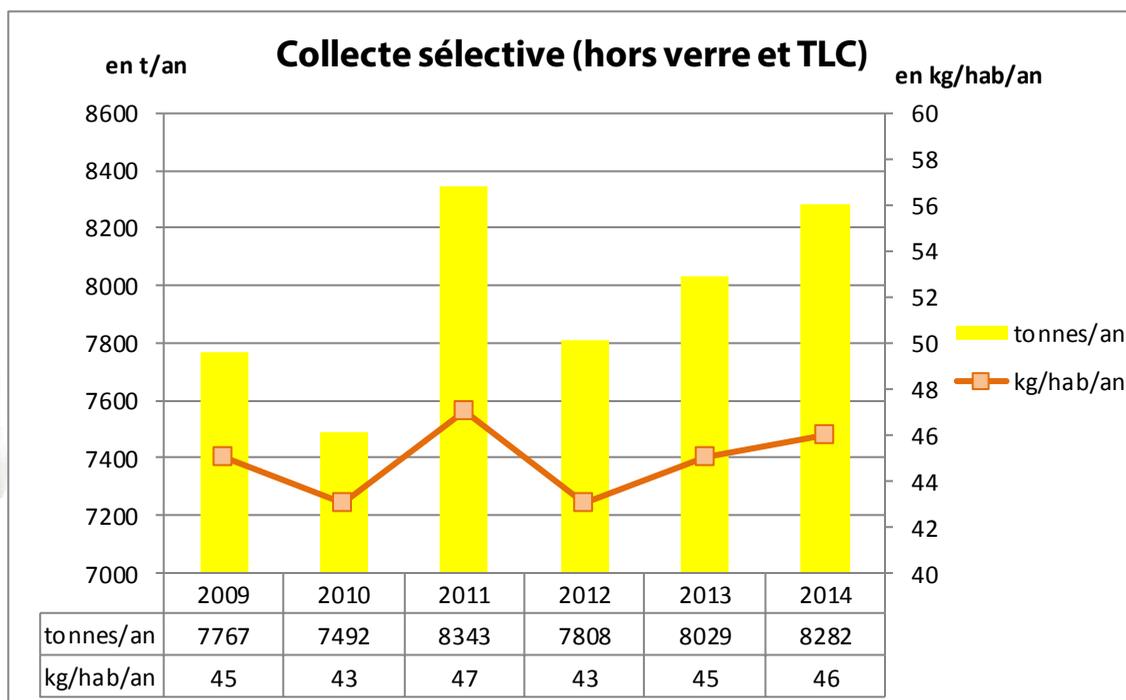
Le ratio 2014 est de 480 kg/habitant.

Cependant, des efforts dans ce domaine sont encore à faire afin de répondre aux objectifs nationaux.

Collecte sélective hors verre et TLC

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les bouteilles plastiques ou les emballages en acier et aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets : la sensibilisation, la collecte des cartons sur le parc d'activité de Sophia, le passage en biffux (mélange des emballages avec les journaux/magazines).



En 2014, nous constatons une hausse de 3% comparée à 2013, et globalement une hausse de 6% depuis 2009.

Cette hausse est due d'une part à un effort significatif de la part des habitants de la CASA, et d'autre part à l'extension des consignes de tri sur quatre communes de la CASA, mais également grâce aux actions de communication menées par les ambassadeurs du tri.



Collecte des huiles

Une collecte des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires. Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements. Les cantines scolaires sont collectées à l'approche des vacances scolaires.

205 établissements ont été recensés et sont répartis sur les communes suivantes :

- Antibes –Juan les Pins
- Valbonne
- Biot
- Vallauris- Golfe Juan

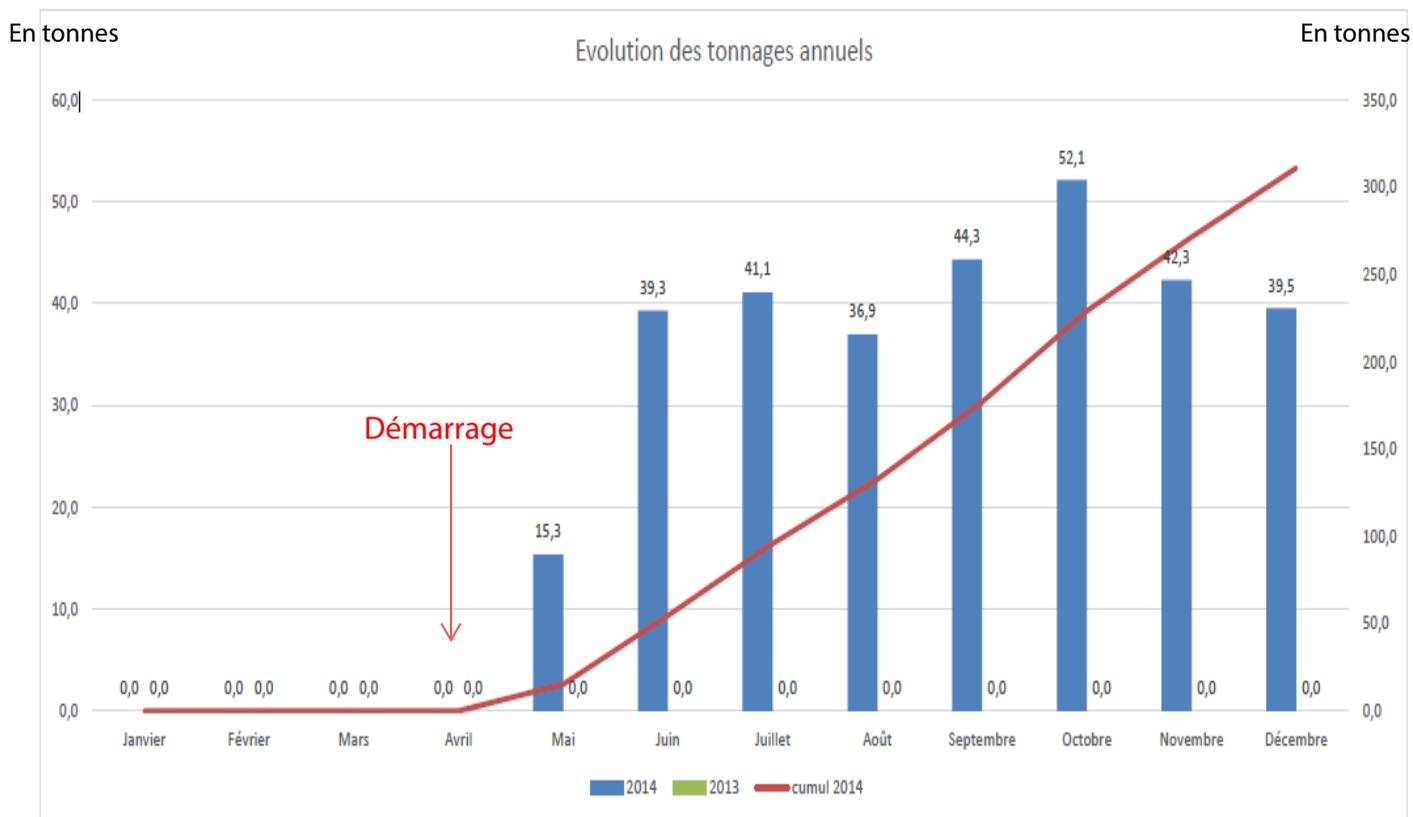
En 2014 :

- 73 tonnes ont été collectées,
- une campagne de communication a été menée auprès des établissements,
- Et un démarchage auprès des établissements encore non-collectés a été mené en fin d'année.

Ce service est entièrement gratuit pour les établissements.



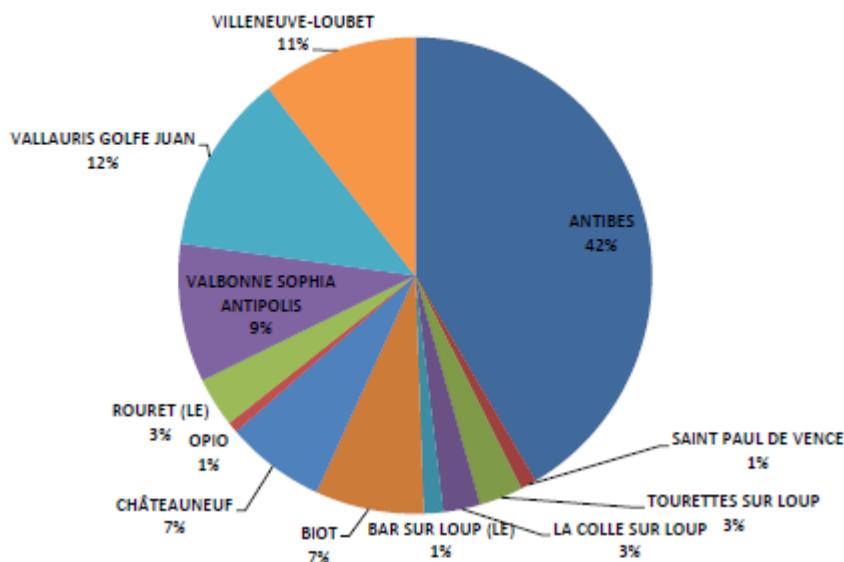
La collecte des textiles, linges et chaussures



Depuis mai 2014, 106 bornes et 97 PAV ont été installées sur le domaine public de 12 communes pour la collecte des vêtements.

Cette démarche a également permis de créer de l'emploi : 1 contrat d'insertion ainsi que 2 CDI de chauffeurs/collecteurs.

Répartition du tonnage des différentes communes



La collecte des textiles, linges et chaussures

En 2014, nous avons récolté 2,6 kg/hab/an (sur le périmètre CASA) soit 3 108 € de fond de développement à attribuer à une association à déterminer par la CASA.

OBJECTIF CASA :
865 T
 de textiles – linges –
 chaussures

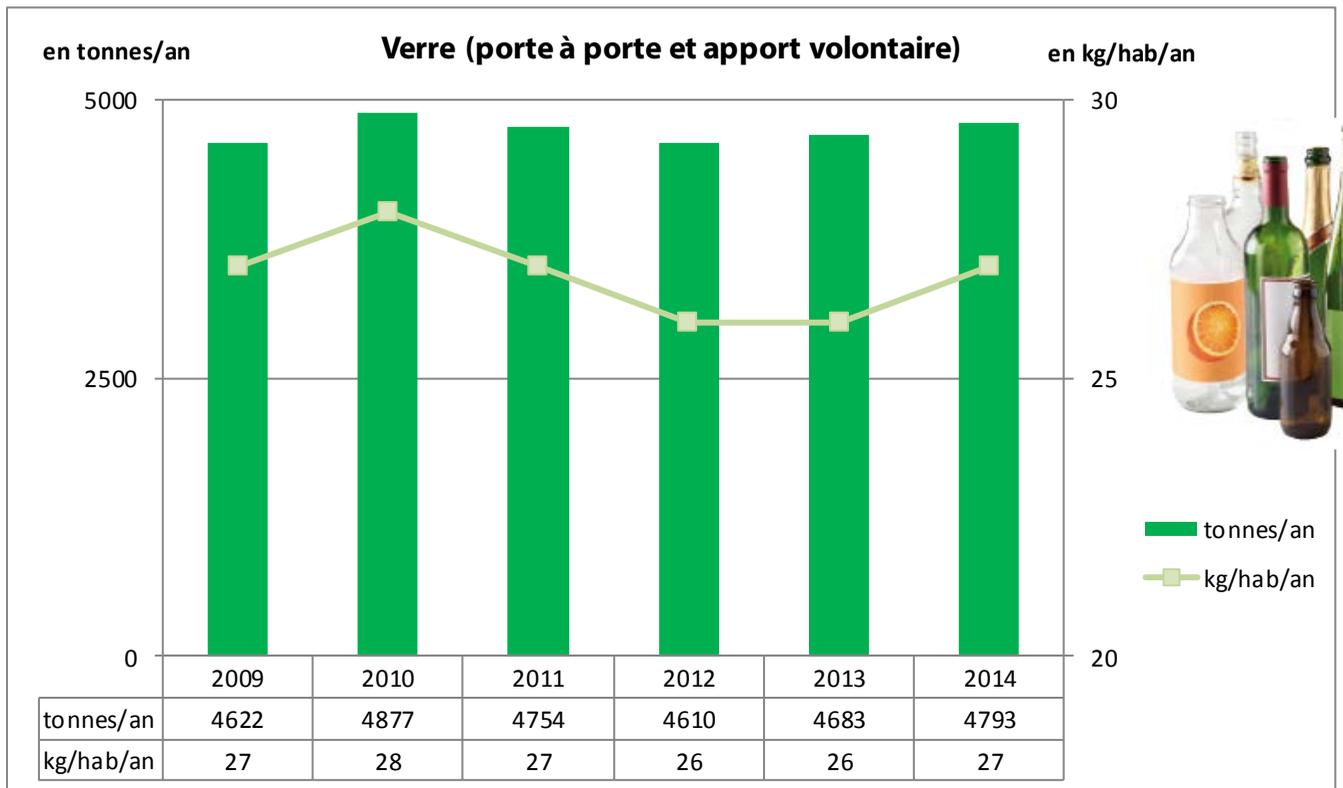
LES 10 MEILLEURES COMMUNES EN KG/HAB

		kg/hab
1	CHÂTEAUNEUF	10,1
2	LE ROURET	4,2
3	BIOT	3,8
4	VILLENEUVE-LOUBET	3,5
5	VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS	3,5
6	TOURRETTES SUR LOUP	3,2
7	ANTIBES	2,5
8	LE BAR SUR LOUP	2,2
9	VALLAURIS GOLFE JUAN	1,8
10	OPIO	1,5



Le verre

Concernant la collecte du verre, nous constatons une augmentation des tonnages, tout mode de dépôt confondu, jusqu'en 2010. Jusqu'en 2012 le tonnage de verre a diminué.



En 2014, nous constatons une hausse de 2% comparée à 2013, et globalement une hausse de 4% depuis 2009.

Cette hausse est due, d'une part à un effort significatif de la part des habitants de la CASA, et d'autre part aux multiples sensibilisations et informations du public réalisées par le personnel de la CASA, par la participation croissante des usagers dans le tri des déchets, à la mise en œuvre d'une collecte des cafés, hôtels, restaurants du vieil Antibes.



Le réseau des déchetteries

La collecte des déchets encombrants concerne des déchets ménagers volumineux tels que sommiers, matelas, mobilier... qui en raison de leurs dimensions ou de leur poids ne peuvent être éliminés par la collecte traditionnelle en porte-à-porte.

Les déchetteries fixes sont des installations prévues pour l'élimination de ce type de déchets. Cependant, en complément, la CASA assure une collecte spécifique dont l'organisation et les moyens mis en œuvre varient en fonction du type d'habitat desservi.

Les déchetteries du territoire de la CASA sont au nombre de 6 et sont accessibles à tous les habitants des communes membres de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.



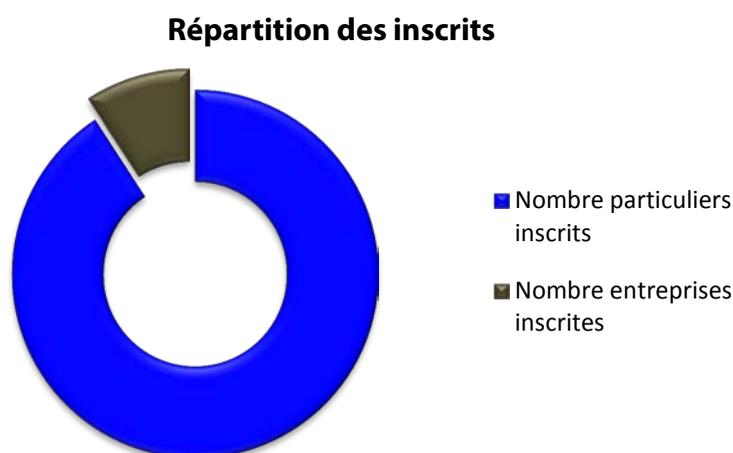
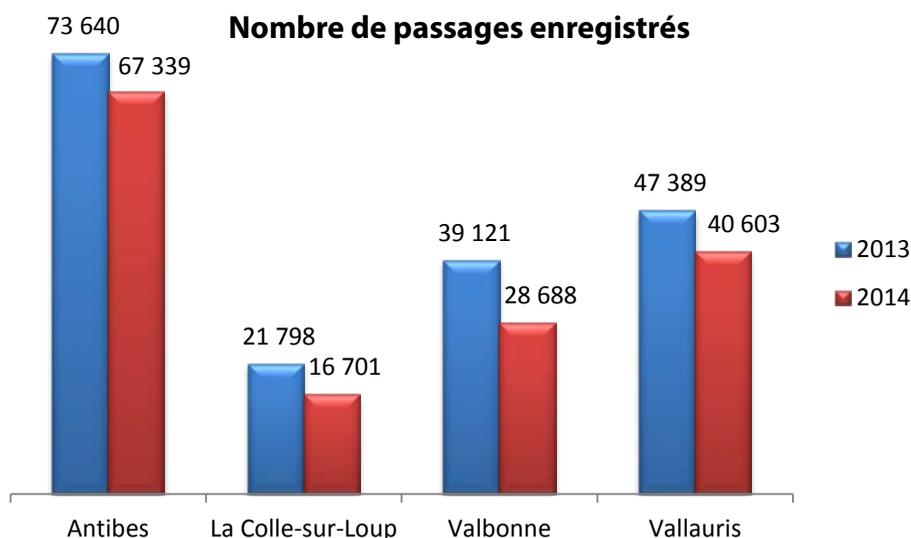
LES HORAIRES

Antibes et Vallauris
Du lundi au samedi : 8h00 à 11h45 – 13h45 à 17h45

La Colle-sur-Loup et Valbonne
Du lundi au samedi : 8h30 à 11h45 – 14h00 à 17h00

Tourrettes-sur-Loup
Du mardi au samedi : 8h30 à 11h45 - 14h00 à 17h00

Ciapières
Du mardi au vendredi : 14h00 - 17h00
Le samedi : 8h30 à 11h45 - 14h00 à 17h00



Il est à noter que jusqu'à septembre 2013 les particuliers badgeaient quelle que soit la matière apportée. Depuis, ils ne badgent plus que pour les végétaux et les gravats. Les autres matières sont complètement gratuites et ne sont pas informatisées. Ceci explique la baisse des indicateurs sur 2014 qui correspondent aux encombrants déposés par les particuliers.

Toutefois, les déchetteries sont de plus en plus fréquentées. En 2014, 4 517 nouveaux particuliers se sont inscrits, ainsi que 343 nouvelles entreprises.

ZOOM L'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

Les déchetteries du territoire sont accessibles aux particuliers et aux professionnels résidants ou ayant une activité au sein de la CASA. Dans un but de gestion optimale du service, leur accès est désormais possible à travers l'attribution d'un badge. Pour obtenir un badge, rendez-vous sur le site www.envinet.fr rubrique «demande de badge».

Flyer déchetterie

ARTICLE 7.1 : DÉCHETS ADMIS



+ Déchets spéciaux (uniquement pour les particuliers)

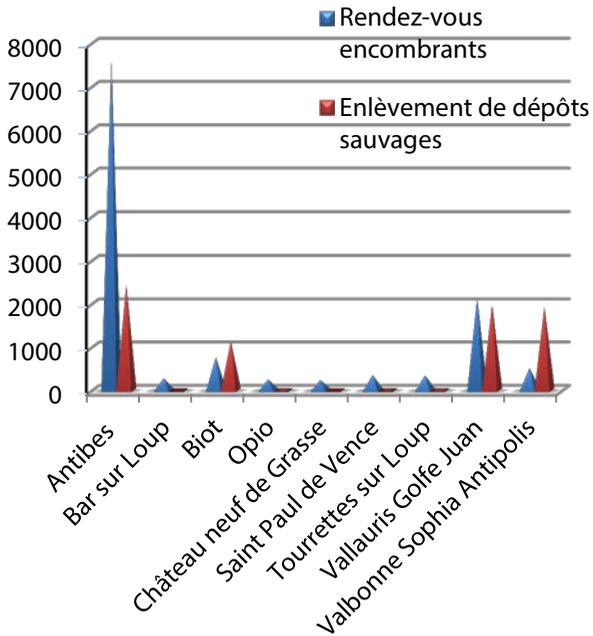


ARTICLE 7.3 : LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DIFFÉRENTS SITES COMMUNAUTAIRES

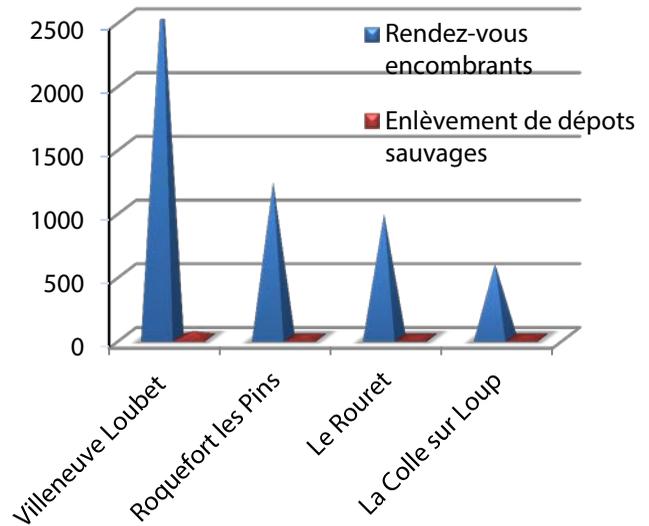
	DÉCHETS ACCEPTÉS		DÉCHETS REFUSÉS			
Déchetteries	Antibes	Cipières	La Colle-sur-Loup	Valbonne	Vallauris	Tourrettes-sur-Loup
Déchets verts						
Gravats						
Bois						
Encombrants						
Ferraille						
Huile de friture						
Huiles de vidange						
DOS						
DEEE						
Vêtements						
Piles, accumulateurs, batteries						
Pneus						
Bouteilles de gaz						
Extincteurs						
Ampoules/Néons						

Encombrants

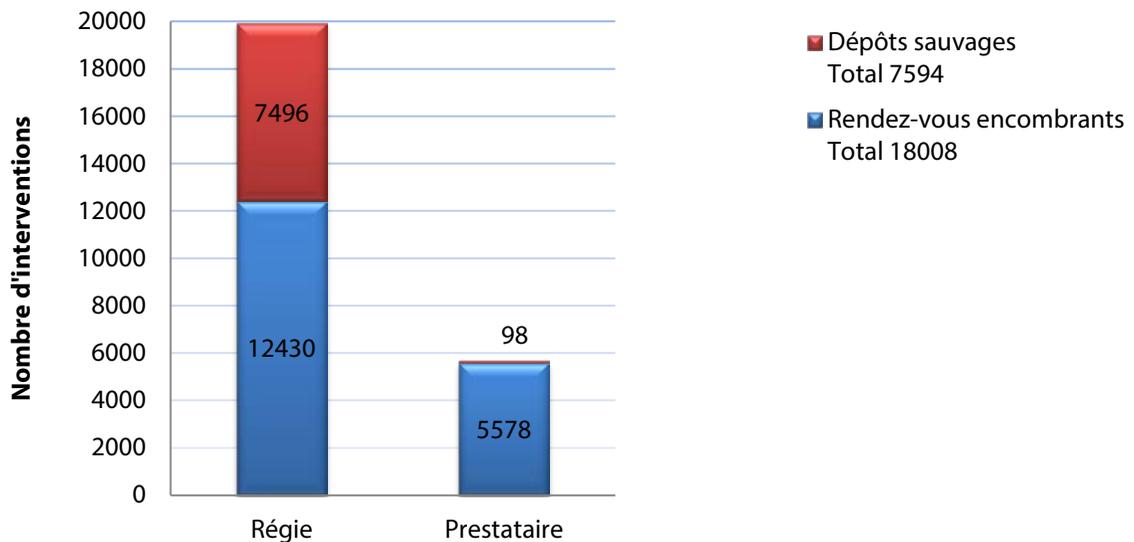
Encombrants et dépôts sauvages en régie



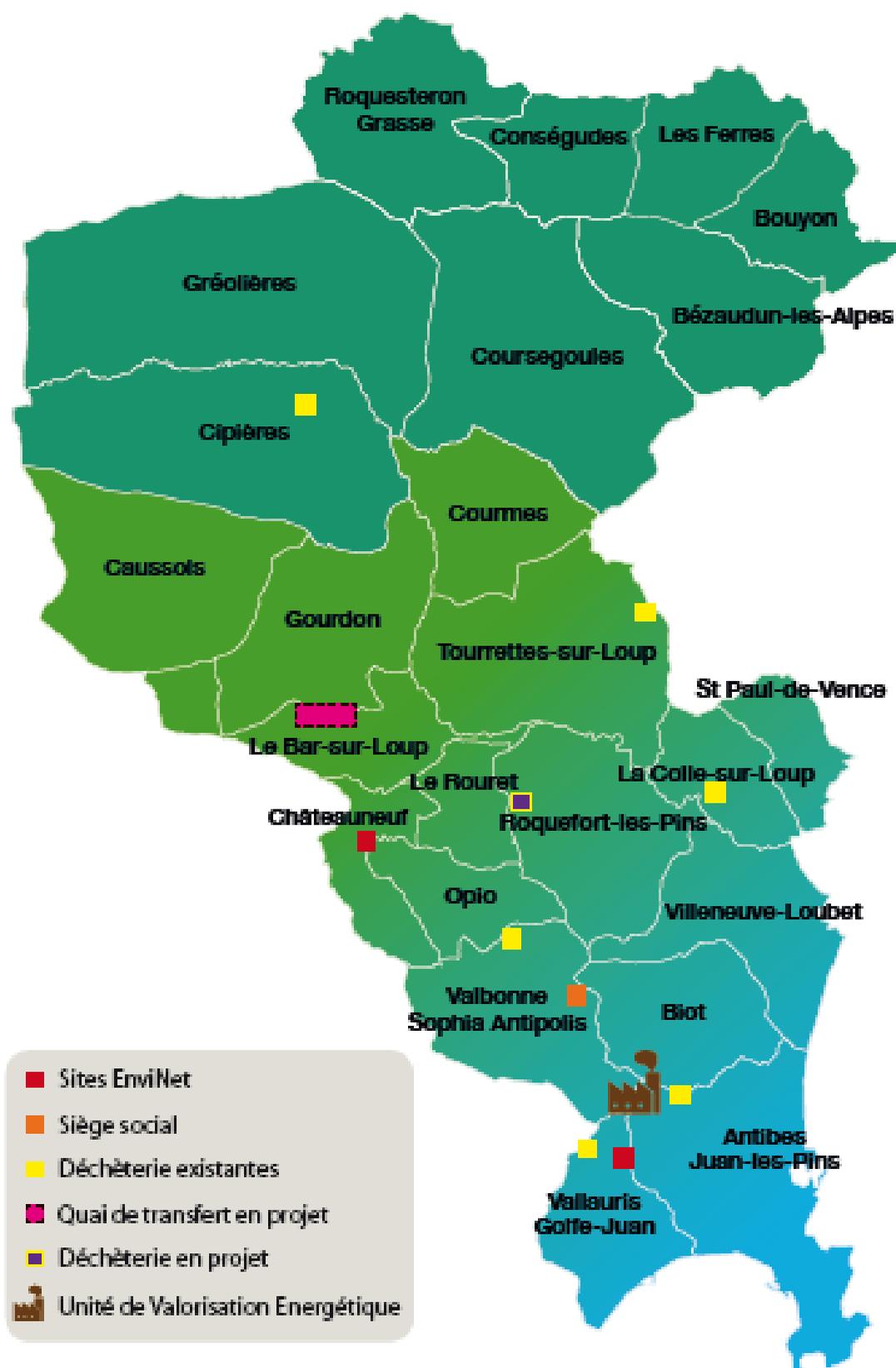
Encombrants et dépôts sauvages prestataires



Nombre d'enlèvement d'encombrants et dépôts sauvages



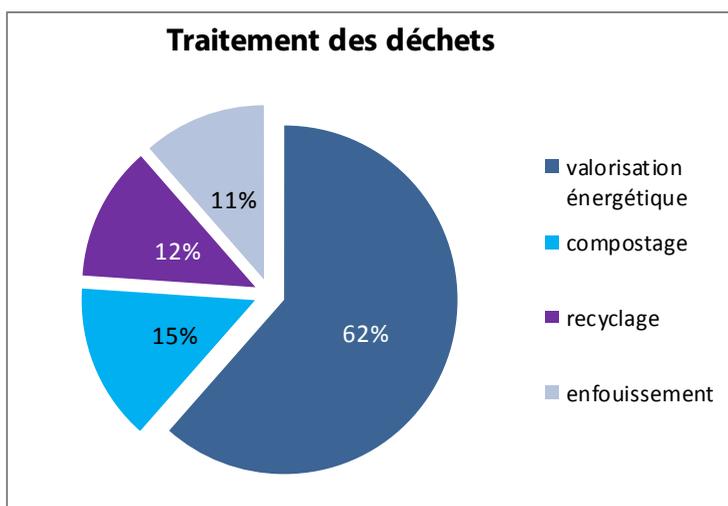
Organisation du traitement



Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoules-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

88,5% des déchets valorisés en 2014

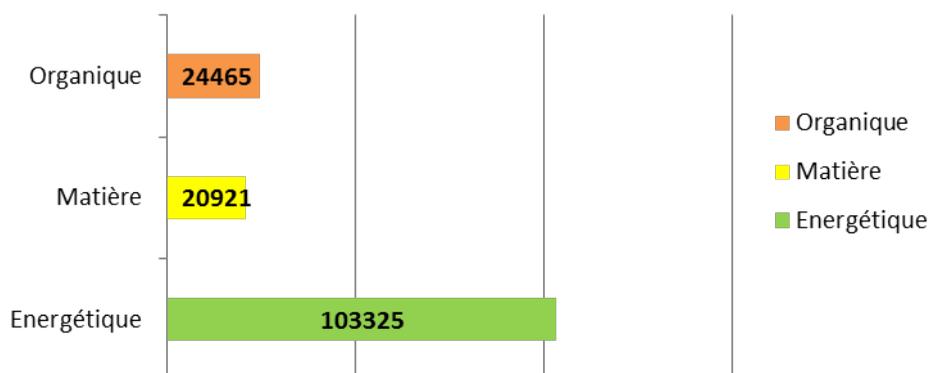
Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement va être diminué. En effet, les encombrants enfouis deviennent dès à présent du combustible solide de récupération (CSR). Après être broyés, ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustible.



Au total, en 2014, 88,5% des déchets traités ont été valorisés que cela soit :

- Par la production d'énergie : la valorisation énergétique (E)
- Par le recyclage : la valorisation matière (R)
- Par le compostage : la valorisation organique (C)

Répartition de la valorisation par type en 2014 (en tonnes)



L'unité de valorisation énergétique



Mise en service en 1970, le SIDOM (devenu UNIVALOM par la suite) s'est toujours efforcé de rendre performant cet outil et de le faire évoluer pour répondre aux exigences réglementaires en vigueur, voire de les devancer. C'est ainsi que l'usine a fait l'objet de travaux de mise en conformité en 1997, et a fait l'objet de travaux complémentaires en 2003. L'exploitant de cette usine est, depuis 2006, la société VALOMED dans le cadre d'un contrat de partenariat public – privé pour une durée de 20 ans.

C'est dans le cadre de ce CPPP que d'importants travaux ont été effectués sur le site, notamment pour permettre de retrouver la capacité d'origine (deux lignes de 9T/heure), convertir l'énergie dégagée par la combustion des déchets en énergie électrique (production de 75 000 Mw/h, équivalent à la consommation annuelle de plus de 10 000 foyers), mettre en place un dispositif de traitement des fumées permettant d'obtenir des taux de dioxines et une concentration en oxyde d'azote inférieurs aux normes européennes.

Le centre de tri



Avec une capacité d'accueil de 28 000 tonnes annuelles, le centre de tri du SMED (ihol) est le point de convergence des collectes sélectives des 24 communes membres, de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco.

Il est à la phase intermédiaire entre la collecte et le recyclage. Une fois déposés sur la dalle de l'équipement, les déchets sont triés par catégorie (plastique, acier, papier, carton, aluminium, ...), conditionnés puis stockés, avant d'être transférés vers des filières de valorisation (papeteries, aciéries, ...).

La plateforme de compostage

La plateforme de compostage est située dans la ZI de Carros, et est exploitée par VEOLIA. Le compost issu du traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol. Les neuf Ecolabels européens obtenus par Veolia Propreté certifient la qualité et la traçabilité de ces composts.

En 2014, 20 663 tonnes de végétaux ont été collectées sur l'aire d'UNIVALOM, et ont été valorisées comme suit :

	2012	2013	2014 (Carros et Fréjus uniquement)
Paillage	34,05%	38,20%	27%
Amendement	26,17%		
Composte	27,17%	58,19%	68%
Combustibles	9,85%	3,03%	3%
Refus	2,76%	0,76%	2%



Le devenir de nos déchets



Les métaux sont broyés puis fondus à très haute température. On leur donne ensuite une nouvelle forme pour leur nouvel usage.



Le PET, majoritairement issu des bouteilles plastiques, est d'abord lavé, puis broyé finement pour fabriquer des paillettes de plastique. Les paillettes sont ensuite fondues pour prendre une nouvelle forme.



Le PEHD majoritairement issu des flacons plastiques (lessive, shampoing, etc.) est lavé, puis fondu et moulé sous forme de granulés qui entrent dans la composition de nouveaux produits.



Le verre se recycle à l'infini. La collecte de verre de différentes couleurs est broyée en « calcin ». Ce calcin permet la fabrication de nouvelles bouteilles de couleur.



Les végétaux sont transportés vers un centre de compostage. Là ils sont broyés, triés, puis mis en tas et arrosés jusqu'à leur transformation en compost de qualité.



Les papiers et les cartons sont lavés pour enlever l'encre, broyés puis transformés en pâte qui servira à la fabrication de nouveaux produits.

Avec 1 tonne, on fabrique :





PARTIE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS

Indicateurs financiers

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 72% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, ainsi que toutes les communes du canton de Coursegoules.
- La collecte sélective sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, ainsi que les communes du canton de Coursegoules.
- La collecte des encombrants sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, de Tournettes-sur-Loup et de Saint-Paul de Vence.
- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- L'accueil et le gardiennage des déchetteries.

En 2014, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 28% des tonnages par des prestataires privés. Pour la réalisation de la collecte, la Direction Envinet dispose de 11 marchés publics fin 2014. Le traitement des tonnages collectés et l'évacuation des caissons de déchetteries vers les filières de traitement sont gérés par UNIVALOM.

Compte administratif- Résultats

Investissement		Fonctionnement	
Déficit antérieur	- 657 138,53 €	Excédent antérieur fonctionnement	3 730 479,45 €
Solde d'investissement :	<u>1 288 549,16 €</u>	Résultat de l'exercice	<u>821 321,24 €</u>
Déficit d'investissement (001)	631 410,63 €	Résultat à affecter	4 551 800,69 €
Solde des Restes à réaliser :	<u>- 680 783,78 €</u>		
Besoin de financement (1068)	- 49 373,15 €	Solde de fonctionnement (002)	4 502 427,54 €

Compte administratif - Fonctionnement

En 2014, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 37 millions d'euros, réparties de la façon suivante :

Coût du traitement des déchets	15 709 811,37 €
Marchés de collecte	5 672 025,40 €
Masse salariale	9 420 529,53 €
Amortissements	1 563 935,50 €
Frais liés aux véhicules	1 403 255,52 €
Frais divers techniques	311 581,23 €
Frais de structure et frais généraux	1 133 627,00 €
Refacturation budget principal	1 260 000,00 €
Environnement	551 692,04 €

87% des dépenses de fonctionnement sont liées à la collecte et au traitement des déchets.

Coût des marchés de collecte :

	Montant HT 2014
Marchés de collecte OMR et DMR	3 752 597,31 €
Collecte encombrants et déchets végétaux	956 162,67 €
Collecte PAV	447 626,75 €

Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM s'élève désormais à 9,5 %, l'un des plus faibles du département des Alpes-Maritimes.



Comptabilité analytique

Une nouvelle matrice de calcul des coûts est réalisée chaque année. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

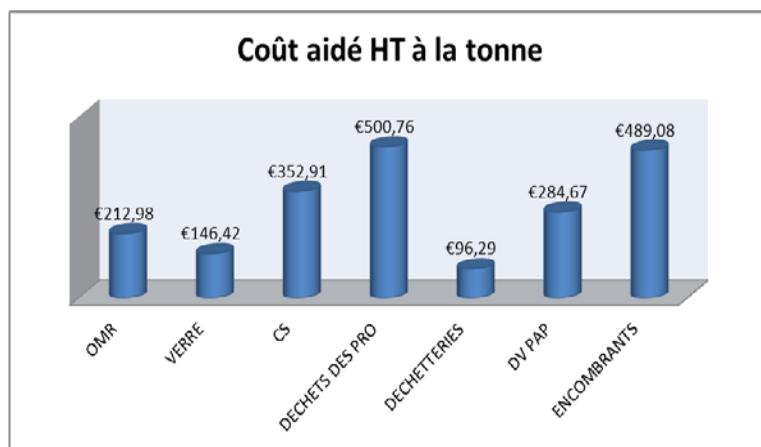
Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés sont différents de ceux du compte administratif.

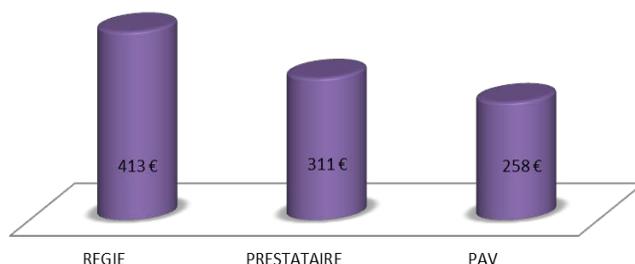
Dès lors, avec la réalisation de la matrice, les coûts par flux deviennent clairs et les leviers d'optimisation sont relevés plus facilement.

Coût de la compétence

L'analyse de la matrice des coûts nous permet d'identifier précisément le coût à la tonne de chaque type de déchets et de distinguer le coût de revient selon que la collecte est assurée en régie ou par un prestataire.



Coût à la tonne de la collecte sélective hors verre

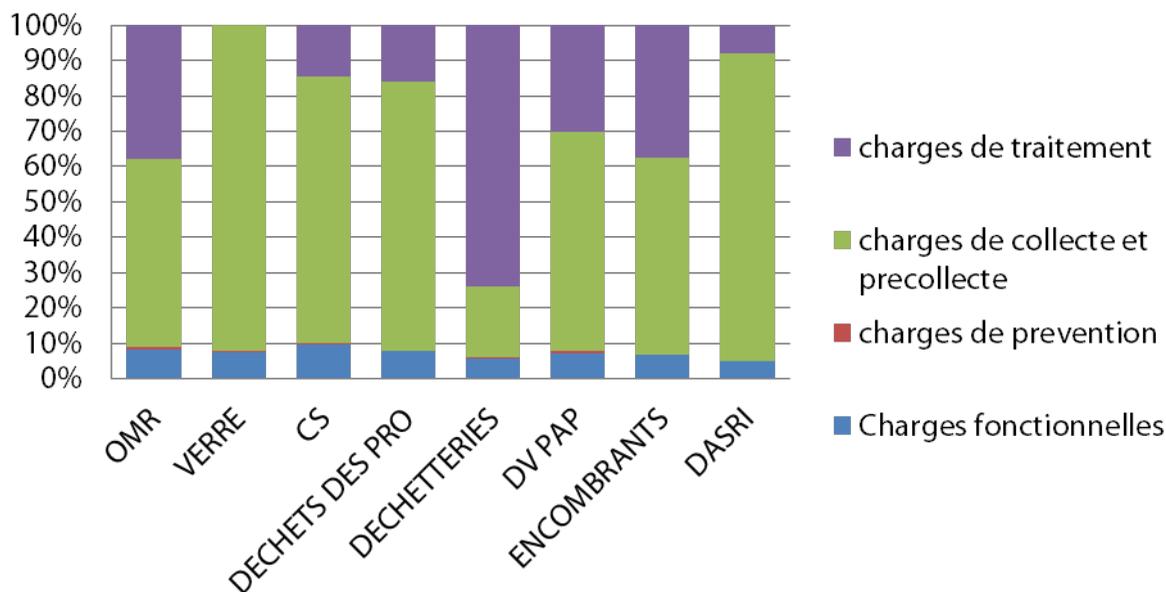


Répartition des charges

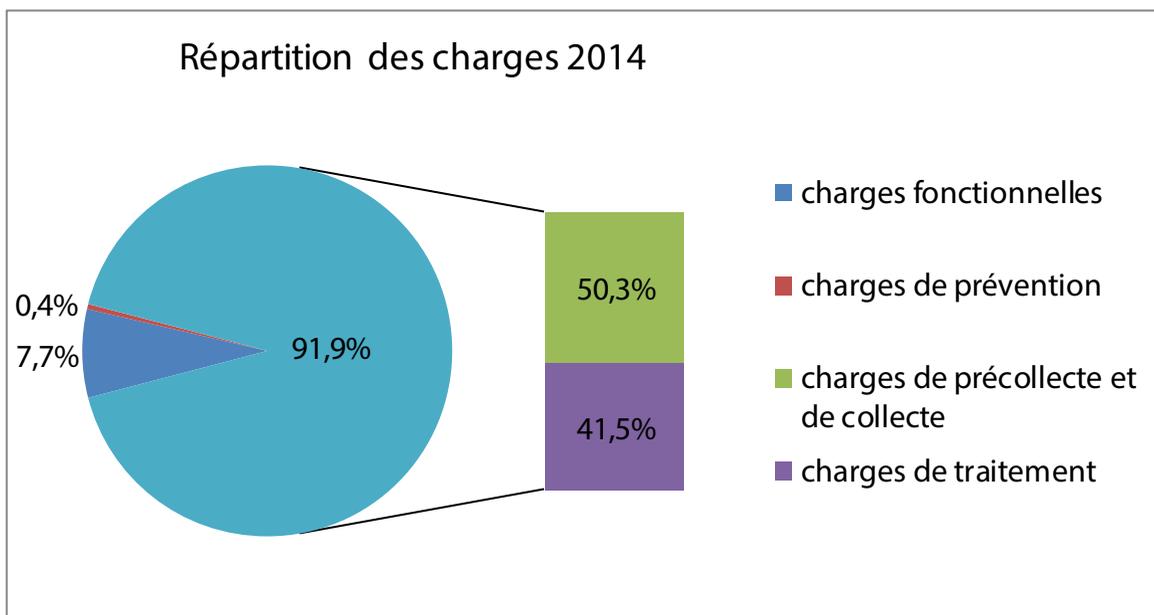
Le graphique ci-dessous présente la répartition des différentes charges par type de déchets. Ces charges de collecte et de pré-collecte sont logiquement moins élevées pour les déchetteries, qui supportent seulement la collecte des encombrants en régie. A l'inverse, le verre ne présente pas de coût de traitement, en raison des recettes encaissées (repreneurs).

D'une façon globale, tous types de déchets confondus, on constate que 92% des dépenses sont liées à la collecte et au traitement des déchets, et seulement 8% sont des charges fonctionnelles (charges de structure)

Répartition des charges par type de déchets



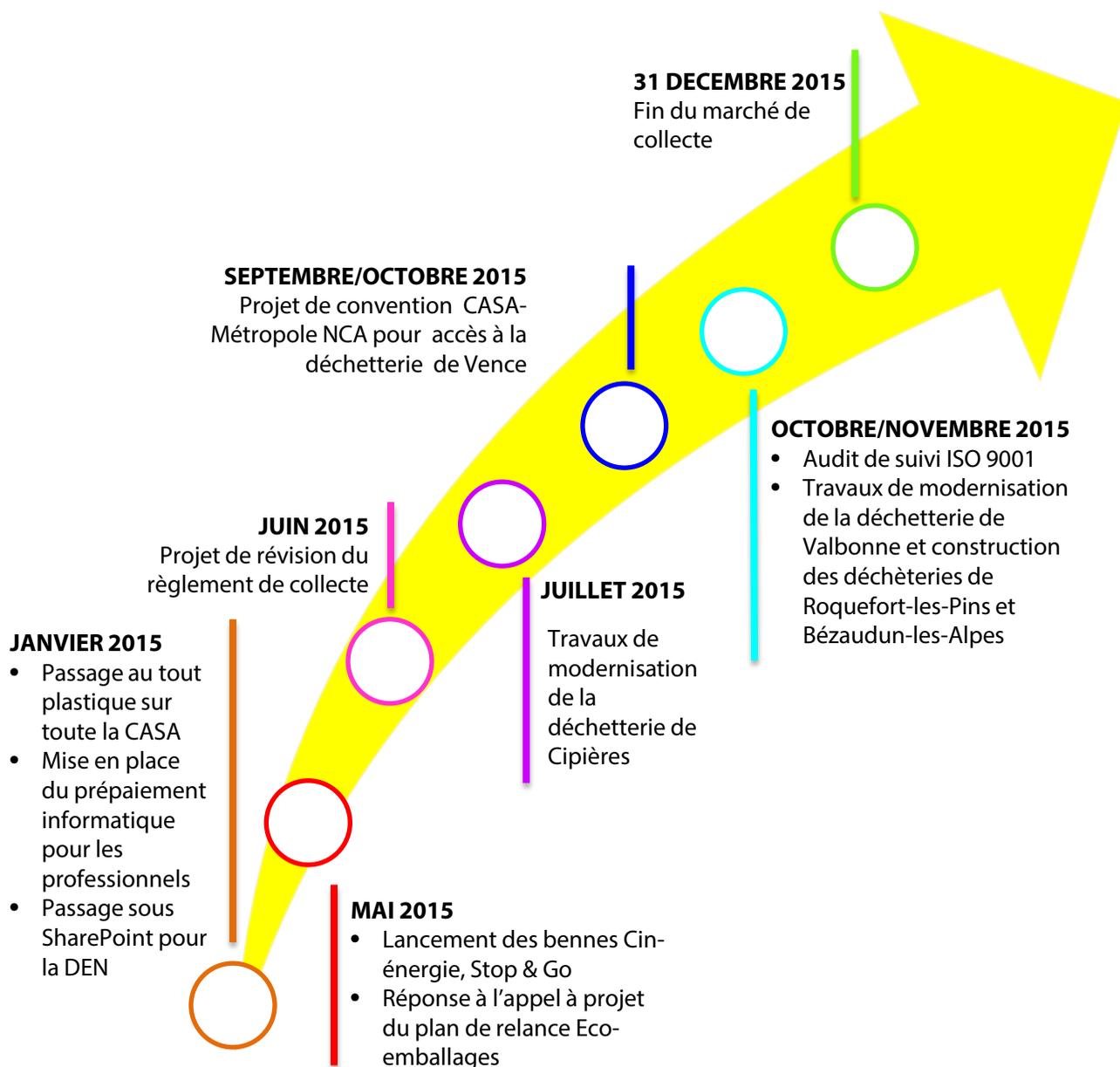
Répartition des charges 2014





PARTIE 6 : PERSPECTIVES

PERSPECTIVES 2015



GLOSSAIRE

C

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écobuage : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

N

Norme Euro 6 : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : il s'agit de la part des ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives.

P

Plateforme de compostage : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

GLOSSAIRE

S

Système FAP : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.

T

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

U

Unité de valorisation énergétique : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATION

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNARCL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CShV : Collecte Sélective hors Verre

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

PAV: Point d'Apport Volontaire

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

DV : Déchets Verts

